



Accusé de réception en préfecture
045-214502528-20220926-DEL2022_104-DE
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

Direction des Services Techniques
et de l'Environnement
Services de l'Eau et de l'Assainissement
AG/AC/22-EA464

RPQS – EAU/ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL UNIQUE
SUR LE **P**rix ET LA **Q**ualité
DES **S**ERVICES
DE L'**E**AU **P**OTABLE
ET DE L'**A**SSAINISSEMENT
ANNÉE 2021

SOMMAIRE

	Pages
Renseignements généraux	5 à 6
La facture d'eau et la facture d'assainissement (explication)	7 à 8
Notice explicative mensualisation	9
 <u>Eau potable</u>	
Plan de situation des forages et des réservoirs actifs	11
Données techniques des forages	12 à 14
Synoptique eau potable secteur de Saint-Éloi	15
Synoptique eau potable secteur du Bois La Tour	16
Plan de sectorisation	17
Indicateurs techniques pour l'eau potable	18 à 22
Plan Général des conduites	23
Évolution des volumes facturés	24
Évolution du nombre d'abonnés	24
Nombre de compteurs par tranches d'âge	25
Gros consommateurs	26
Médiation de l'eau	27
 <u>Indicateurs de performance en eau potable</u>	
Plan du territoire desservi	28
Conventions de vente d'eau et de passage de canalisation	29
Taux de conformité de la qualité de l'eau distribuée	30
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30 à 31
Rendement du réseau de distribution	32
Indices linéaires	33
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	33
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	34
Visites et appels téléphoniques	34
Nombre d'interventions du service des eaux	35

Assainissement

Plan de situation de la station d'épuration "Le Gué aux Dames", des postes de refoulement des eaux résiduaires et des bassins de rétention des eaux pluviales	37
Indicateurs techniques de l'assainissement	38 à 40
Évolution de la consommation électrique	41
Évolution des volumes d'eaux usées traitées	41
Évolution des volumes d'eaux brutes et d'eaux pré traitées by passées suite à orage	42
Évolution des volumes de boues et matières de vidange traités	42

Indicateurs de performance en assainissement

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	43
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	43
Taux de réclamations	43
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	44 à 45
Indice de connaissances rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	46
Conformité de la collecte des effluents	46
Conformité des équipements de la station d'épuration	46
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration et zonage d'assainissement	46
Conformité des performances des équipements d'épuration	47
Plan du réseau d'eaux usées	48

Indicateurs financiers Eau potable et Assainissement

Décomposition du prix total de l'eau pour les années 2021 et 2022	50 à 51
Évolution du tarif de l'eau et de l'assainissement	52
Évolution du prix facturé d'un mètre cube d'eau assainie avec taxes	52
Évolution du prix de l'eau et de l'assainissement	53 à 54
Travaux pour l'amélioration de la qualité de la distribution de l'eau potable	55 à 56
Production	57
Stockage et traitement	57
Transport	57
Matériels et mobilier	57
Branchements Adduction Eau Potable neufs recouverts en 2021	58
Travaux pour l'amélioration du transport et du traitement des eaux usées	59 à 60
Branchements Eaux Usées neufs recouverts en 2021	61
Eaux Usées (collecte, transport et traitement)	62
Eaux Pluviales (collecte, transport et traitement)	62
Matériels et mobilier	62

Rôle des eaux 2021

État récapitulatif des volumes facturés	63
Évolution de la facturation assise sur l'eau	64
Évolution de la facturation assise sur l'assainissement	65
Taux d'impayés pour l'eau potable de l'année précédente	66
Taux d'impayés pour l'assainissement de l'année précédente	67

État de la dette

Eau potable	68 à 69
Assainissement	70 à 71

Épargne brute

Eau potable et Assainissement	72
-------------------------------	----

ANNEXES

Données techniques des forages	74
Périmètres de protection du forage Le Bois La Tour	75
Périmètres de protection du forage de Chêne	76
Périmètres de protection du forage de Joinville	77
Informations aux consommateurs	78 à 82
Loi Warsmann	83
«L'Agence de l'Eau Seine-Normandie vous informe»	84 à 87
Analyse eau potable	88 à 95
Information consommateurs Saint Eloi	96
Information consommateurs Bois La Tour	97
Délibération Médiation de l'eau	98 à 99
Synoptique de la station d'épuration	100
Schéma des points de contrôle d'autosurveillance	101
Synthèse de fonctionnement de la station d'épuration – DBO5 et MES	102
Synthèse de fonctionnement de la station d'épuration – DCO et Phosphore	103
Synthèse de fonctionnement de la station d'épuration – NGL et NTK	104
Conventions de traitement des effluents	105
Autorisations de déversement des eaux polluées autres que domestiques	106
Arrêté sur le zonage d'assainissement de la commune de Pithiviers	107
Délibération validant le zonage d'assainissement des eaux usées	108 à 109
Plan de zonage d'assainissement d'eaux usées	110
Arrêté instaurant le contrôle des raccordements à l'assainissement collectif	111 à 112
Délibération instaurant une enquête de conformité en cas de mutation	113 à 114
Facture d'eau type pour un abonné en 2021	115 à 116
Facture d'assainissement type pour en 2021	117 à 118
Glossaire	119

SERVICE DES EAUX

- Identifiant SIRET 214 502 528 00141
- Code APE (Activité Principale Exercée) 3600Z – Captage, traitement et distribution d'eau

Règlement du Service des Eaux
adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2017
modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017

COMMUNES DESSERVIES :

Commune	N° INSEE
PITHIVIERS	45252
DADONVILLE (pour partie)	45219
PITHIVIERS-LE-VIEIL (Bouzonville-en-Beauce)	45253
BONDAROY	45038

AGENTS :

Prénom	Nom	Fonction	Messageries électroniques
Paul	JOUNOT	Directeur des Services Techniques et de l'Environnement	paul.jounot@pithiviers.fr
Anne	GUÉGUEN	Directrice Adjointe chargée de l'Eau potable et de l'Assainissement	anne.gueguen@pithiviers.fr
Magali	FRAIX	Assistante du service de l'Eau et de l'Assainissement	magali.fraix@pithiviers.fr
Anne	CHAUSSIER	Assistante du service de l'Eau et de l'Assainissement	anne.chaussier@pithiviers.fr
Daniel	FAUVE	Chef de service (Adduction Eau Potable)	daniel.fauve@pithiviers.fr
Cédric	SERGENT	Agent d'entretien du réseau d'eau potable	cedric.sergent@pithiviers.fr
Cédric	AUGER	Agent d'entretien du réseau d'eau potable	-

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Identifiant SIRET 214 502 528 00133
- Code APE (Activité Principale Exercée) 3700Z – Collecte et traitement des eaux usées

Règlement du Service d'Assainissement : approuvé le 05/07/2011

COMMUNES DESSERVIES :

Commune	N° INSEE
PITHIVIERS	45252
DADONVILLE (pour partie)	45219
PITHIVIERS-LE-VIEIL (Bouzonville-en-Beauce)	45253
BONDAROY	45038

AGENTS :

Prénom	Nom	Fonction	Messageries électroniques
Paul	JOUNOT	Directeur des Services Techniques et de l'Environnement	Paul.jounot@pithiviers.fr
Anne	GUÉGUEN	Directrice Adjointe chargée de l'Eau potable et de l'Assainissement	anne.gueguen@pithiviers.fr
Magali	FRAIX	Assistante du service de l'Eau et de l'Assainissement	magali.fraix@pithiviers.fr
Anne	CHAUSSIER	Assistante du service de l'Eau et de l'Assainissement	anne.chaussier@pithiviers.fr
Yohan	MESTRE	Chef de service Assainissement	yohan.mestre@pithiviers.fr
Pascal	KOZIAZ	Agent d'entretien du réseau d'eaux usées	pascal.koziaz@pithiviers.fr

Retrouver les informations essentielles
sur les services de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Pithiviers
publiées par l'**Observatoire National des Services d'Eau**
sur le site

www.services.eaufrance.fr

et sur le site de la Ville de Pithiviers

www.pithiviers.fr 🔍 Cadre de vie 🔍 Eau et assainissement

LA FACTURE D'EAU

Elle se décompose en :

REDEVANCE DE L'EAU : pour rétribuer le service de production, traitement, transport et distribution de l'eau potable.

REDEVANCE DE POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE

Elle doit être acquittée par tout consommateur d'eau publique. Son taux peut être modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires considérés et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux. Cette redevance est une incitation à un usage plus économe de l'eau.

TVA (TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE) : ces deux redevances sont assujetties au taux de TVA de 5,5 %.

LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT

Elle se décompose en :

REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT : pour rétribuer le service de collecte, transport et traitement des effluents (eaux usées).

REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Elle est collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau et est due par toute personne soumise à la redevance d'assainissement. Payée par tout abonné raccordable à un réseau public d'assainissement, elle est assise sur le m³ soumis à la redevance d'assainissement.

Son taux est unique dans le bassin Seine-Normandie car cette redevance correspond à une mutualisation au niveau du bassin des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

TVA (TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE) : ces deux redevances sont assujetties au taux de TVA de 10 %.

□-□-□-□-□-□-□-□-□-□-□

REDEVANCES

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 modifie le dispositif des redevances perçues par les agences de l'eau en application du principe de prévention et du principe de réparation des dommages à l'environnement. Les redevances permettent à l'Agence de l'Eau de financer des études, actions et travaux pour réduire les pollutions toxiques et physico-chimiques dans l'eau, lutter contre les pollutions microbiologiques du littoral, réduire à la source les émissions de pollution, mettre en conformité les stations d'épuration urbaines et développer l'assainissement des petites collectivités.

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Cette redevance de l'Agence de l'Eau est incluse dans le prix du service municipal et est assise sur l'ensemble du volume d'eau prélevé dans le milieu naturel.

{Des factures type sont présentées en annexes du présent rapport.}

Pour toute question relative à leurs factures (consommation, index, tarif, ...), les abonnés sont accueillis à la :

**Direction des Services Techniques et de l'Environnement
Services de l'Eau et de l'Assainissement
12 rue des Chardons
45300 PITHIVIERS**

Horaires d'ouverture au public depuis le 02/01/2022 :

les lundis et mercredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

les mardis et jeudis après-midi de 13 h 30 à 17 h 00

les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

(fermé les mardis et jeudis matin sauf urgence, fuite d'eau par exemple)

Ils peuvent également joindre le secrétariat du Service de l'Eau et de l'Assainissement au
02.38.30.60.46 aux heures mentionnées ci-dessus.
service-des-eaux@pithiviers.fr

Afin de faciliter les démarches et permettre un étalement des sommes dues par les abonnés, la Ville de Pithiviers a mis en place la possibilité de régler les factures d'eau et d'assainissement par mensualités.

Le prélèvement automatique de la totalité des factures est également possible selon le souhait des abonnés.

Les autres possibilités de paiement sont :

- par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- par chèque bancaire ou postal : envoyez votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- par carte bancaire sur internet à l'adresse suivante : www.pithiviers.fr, rubrique "Effectuez vos paiements en ligne" :
 - . saisir l'identifiant collectivité **000857** pour la facture d'**eau** puis les références de votre facture
 - . saisir l'identifiant collectivité **000858** pour la facture d'**assainissement** puis les références de votre facture
- en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).
- par virement au compte Banque de France suivant :
RIB : 30001 00541 F4550000000 07
IBAN : FR34 3000 1005 41F4 5500 0000 007
BIC : BDFEFRPPCCT

NOTICE EXPLICATIVE MENSUALISATION «EAU ET ASSAINISSEMENT»

- l'année N est l'année en cours
- l'année N-1 est l'année qui précède l'année N
- l'année N+1 est l'année qui suit l'année N

A la suite de l'adhésion :

en décembre de l'année N-1

L'abonné reçoit **deux échéanciers (un pour l'eau et un pour l'assainissement)** indiquant le montant et les dates des **9 prélèvements forfaitaires pour l'eau** et des **9 prélèvements forfaitaires pour l'assainissement** qui seront réalisés tous les mois, à savoir le 10 des mois de :

- février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.

Ces prélèvements de même valeur représenteront **70 % des factures de référence de l'année N-1**.

de février à octobre de l'année N

Les prélèvements seront effectués à date programmée.

en novembre

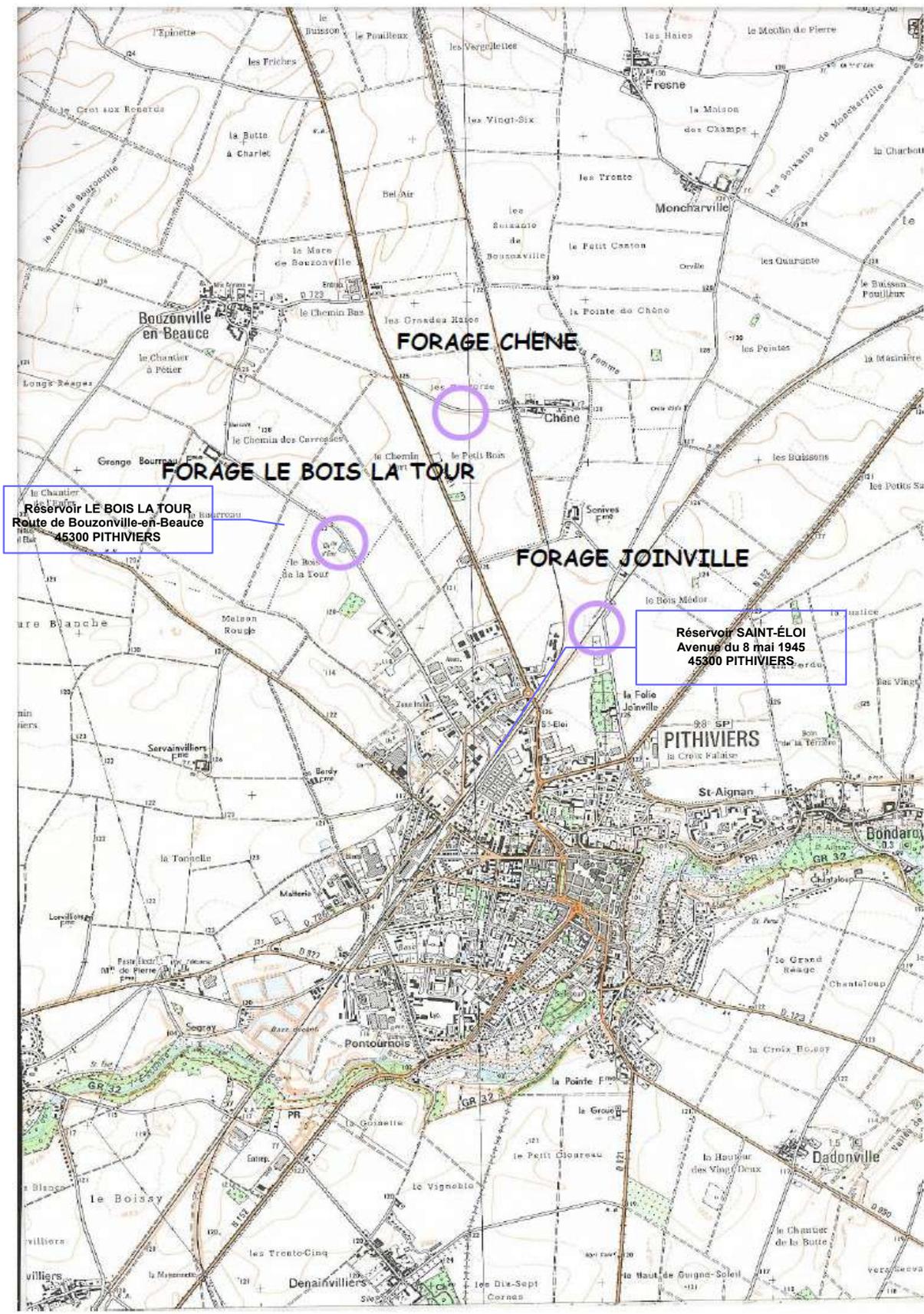
Après relevé du compteur pendant le 2^{ème} trimestre de l'année N, la facture définitive pour l'année N sera calculée et transmise à l'abonné avec information des sommes prélevées et du solde.

Mensualisation – Exemple Chiffré

Montant de la facture d'eau ou d'assainissement de l'année passée (N-1)	
200 € TTC	
Cumul des 9 premiers prélèvements 70 % de 200 € soit 140 €	
Montant d'un prélèvement 140 € / 9 = 15 € prélevé en février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.	
Suite au relevé du compteur, édition de la facture faisant apparaître le montant réellement dû pour l'année Novembre de l'année N, deux cas de figure peuvent se présenter :	
inférieur à 140 €	supérieur à 140 €
Ajustement en novembre	
◆ soit le montant total prélevé de février à octobre est supérieur au montant réellement dû au titre de l'année N, dans ce cas le trop perçu sera déduit de la facture pour l'année à venir.	◆ soit le montant total prélevé de février à octobre est inférieur au montant réellement dû au titre de l'année N, dans ce cas le prélèvement de novembre sera du montant du reste dû (complément entre montant dû et montants versés).
◆ Année N+1 Le contrat est reconduit tacitement et la procédure se répète.	

EAU POTABLE

PLAN DE SITUATION DES FORAGES D'EAU POTABLE ET DES RÉSERVOIRS ACTIFS



LE FORAGE DU BOIS LA TOUR

Il est situé route de Bouzonville à Pithiviers dans un environnement agricole et il est repéré par :

indice BSS : 0328-1X – 0045/F

coordonnées Lambert : X : 592,552 Y : 2 354,71 Z : 120,86

Il a été creusé en 1971 par l'entreprise AUBRY par battage pour une profondeur de 65 m. Il est équipé d'une pompe immergée de 300 m³/h qui génère un rabattement de nappe de 2,10 m. Au repos, la nappe captée est à la cote – 21,50 m par rapport au sol soit 99,36 m NGF. Cette nappe est située dans les calcaires de Beauce. La teneur en nitrates est à surveiller ainsi que les taux de sélénium et de perchlorates qui peuvent dépasser le seuil de potabilité. La procédure pour l'établissement des périmètres de protection du forage est finalisée par arrêté de déclaration d'utilité publique et d'autorisation d'exploitation du 23/03/2018. Afin que le forage soit en conformité avec l'arrêté du 11 septembre 2003, la rehausse de la tête de forage et le rehaussement du plafond de la fosse ont été réalisés.

LE FORAGE DE CHÊNE

Il est situé sur le territoire de Bouzonville-en-Beauce (commune associée à Pithiviers-le-Vieil) accessible par la route du hameau de Chêne et dans un environnement agricole.

Il est repéré par :

indice BSS : 0328-1X – 101

coordonnées Lambert : X : 593,260 Y : 1 055,320 Z : 125,00

Il a été creusé en mai 2000 par l'entreprise SOND'ALP jusqu'à une profondeur de 149,55 m par la méthode de rotary et air lift. Il est équipé d'une pompe immergée de 125 m³/h qui génère un rabattement de nappe de 3,50 m. Au repos, la nappe captée est à la cote - 44,00 m par rapport au sol soit 81,00 m NGF. Cette nappe est située dans les calcaires de Brie et les calcaires de Champigny.

La qualité de l'eau respecte les normes de potabilité bien que la teneur en fer soit élevée. Une oxygénation est nécessaire pour limiter la précipitation des sels de fer à la sortie des robinets des usagers.

Les périmètres de protection du forage pour un débit de 130 m³/h ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 15 janvier 2004.

LE FORAGE DE JOINVILLE

Il est situé Rue de Moncharville à Pithiviers à proximité du stade Pierre COMETS.

Il est repéré par :

indice BSS : 0328-2X – 116

coordonnées Lambert : X : 594,100 Y : 2 354,210 Z : 123,00

Il a été creusé en juin/juillet 2002 par l'entreprise SOND'ALP jusqu'à une profondeur de 146,60 m par la méthode rotary et air lift. Il est équipé d'une pompe immergée de 150 m³/h qui génère un rabattement de nappe de 18,50 m. Au repos, la nappe captée est à la cote - 22,50 m par rapport au sol soit 100,50 m NGF. Cette nappe est située dans les calcaires de Brie et les calcaires de Champigny.

La qualité de l'eau respecte les normes de potabilité bien que la teneur en fer soit élevée. Une oxygénation est nécessaire pour limiter la précipitation des sels de fer à la sortie des robinets des usagers.

Les périmètres de protection du forage pour un débit de 150 m³/h ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 02 novembre 2004.

INTERCONNEXION DE RÉSEAUX

De 1936 à 1971, l'alimentation en eau était produite par 3 forages (Saint-Éloi, Gabriel Lelong et Saint-Grégoire).

En 1971, le renforcement de la production s'est fait par la création du forage du Bois la Tour.

En 1981, le forage Lelong a été arrêté à cause de l'excès d'ammonium.

En 1992, les forages de Saint-Éloi (ammonium) et Saint-Grégoire (mercure) ont été mis hors service suite à un arrêté préfectoral.

En conséquence, la Ville n'avait plus que le forage du Bois la Tour pour s'approvisionner.

La recherche de sites propices pour de nouveaux forages étant relativement longue, il a été envisagé de sécuriser l'alimentation par interconnexion des réseaux de Pithiviers-le-Vieil et Pithiviers.

Cette interconnexion, située entre la Rue Etienne Rochette sur Pithiviers-le-Vieil et rue Gabriel Lelong sur Pithiviers, est toujours possible même si elle n'a jamais été utilisée.

DÉSINFECTION DE L'EAU EXTRAITE

Bien que les eaux de nappe extraites par pompage sont exemptes de germes microbiens indésirables, une désinfection a été installée en sortie de forage.

La technique de la désinfection par le bioxyde de chlore a été utilisée de 2004 à 2011 pour éviter dans le réseau la formation de chloramine qui génère une odeur caractérisée lors du puisage au robinet de l'utilisateur.

Des études ont mis en exergue que :

- ➔ le bioxyde de chlore modifiait la souplesse des tuyaux en polyéthylène et favorisait les percements engendrant des fuites ;
- ➔ le bioxyde favorisait la dissolution de l'oxyde de fer qui était fixé sur les parois internes des canalisations ce qui augmentait localement la turbidité de l'eau distribuée.

Il a donc été décidé de transformer les chlorations au bioxyde de chlore par des chlorations au chlore gazeux.

Il est vrai que, depuis cette évolution, certains abonnés se plaignent d'une légère odeur lors de l'ouverture d'un robinet.

STOCKAGE DE L'EAU

Tant pour permettre un débit de distribution variable de 50 m³/h à 400 m³/h que pour sécuriser une défense extérieure contre l'incendie convenable (avec un volume minimum légal de 120 m³ mais porté à 900 m³ pour satisfaire le risque important dans la zone d'activité comportant des usines chimiques), plusieurs réservoirs surélevés ont été édifiés.

En 1936, 3 réservoirs équipotentiels de 600 m³ ont été construits (Chantaloup, Saint-Éloi, Lelong) pour une hauteur moyenne de 20 m.

En 1979, a été érigé le réservoir surélevé du Bois la Tour pour une capacité de 2 000 m³ et une pression d'eau au sol de 4 bars.

En 1987, le réservoir surélevé Saint-Éloi a été restauré (ravalement et étanchéité intérieure du réservoir).

En 2004, les réservoirs surélevés Lelong et Chantaloup sont vidés et désaffectés.

En 2007, la Ville démolit le réservoir surélevé Lelong qui était vétuste et hors service.

MISE EN PRESSION AVANT DISTRIBUTION

Depuis 1980, le réseau de distribution est réparti en 2 secteurs :

- ➔ secteur de la zone industrielle élargie desservi par le réservoir du Bois la Tour pour une pression de service de 3,5 bars à 4,0 bars ;
- ➔ secteur du centre-ville desservi par les réservoirs équipotentiels pour une pression de service de 1,3 bars à 2,0 bars.

En 2004, avec l'équipement des forages de Chêne et de Joinville, avait été envisagée une surpression en sortie du réservoir Saint-Éloi afin de porter la pression de distribution à 4,0 bars. De ce fait, les 2 réservoirs alimentant l'ensemble de la Ville sont quasiment équipotentiels pour une pression de sortie de 4 bars. En conséquence, l'évolution de la sectorisation ne perturbe pas la pression au robinet de l'utilisateur, quelle que soit l'origine de l'alimentation.

La Ville de PITHIVIERS dispose de 3 forages (Bois La Tour, Chêne et Joinville) et 2 réservoirs surélevés (Bois la Tour et St Eloi) alimentant 2 secteurs interconnectables nommés « Secteur de Bois la Tour » et « Secteur de St Éloi ».

INTERCONNEXION ENTRE LES DEUX SECTEURS

Le **réservoir surélevé du Bois La Tour** date de 1979. Il a une capacité de 2 000 m³ et une pression au sol de 4 bars. Il dessert le secteur de la zone industrielle ainsi que la partie Ouest de la ville. Il est alimenté par :

- le **forage de Chêne**, créé en 2000 avec une profondeur de 149,55 m pour un débit de 130 m³/h
- le **forage du Bois La Tour**, créé en 1971 avec une profondeur de 65 m pour un débit de 300 m³.

Le **réservoir surélevé de Saint Éloi** date de 1936. Il a une capacité de 600 m³. Il dessert le centre-ville ainsi que le secteur Est de la ville. Il est équipé de 3 pompes de surpression ayant un débit maximum cumulé de 130 à 150 m³/h afin de porter la pression de distribution à 4 bars. Il est alimenté par :

- le **forage de Joinville**, créé en 2002 avec une profondeur de 146,60 m pour un débit de 150 m³/h

Chaque forage est équipé d'une installation de traitement au chlore gazeux.

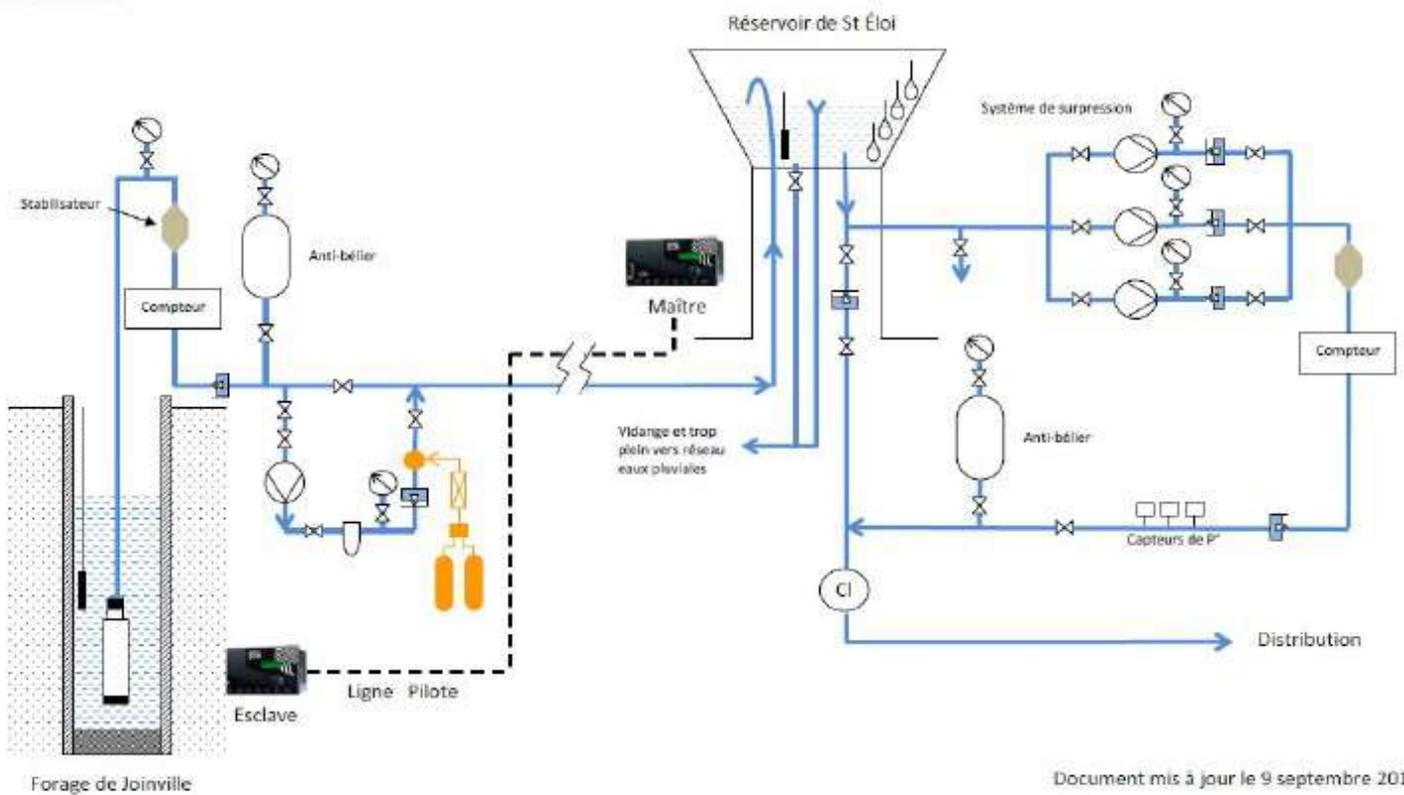
La production moyenne journalière d'eau potable est de 2 200 m³/j.

Différents plans des installations sont joints ci-après.

Remarque : en cas de difficulté technique au réservoir de St Éloi, empêchant ce dernier d'assurer la distribution d'eau potable pour « le secteur de St Éloi », les vannes d'interconnexion entre les secteurs « Bois la Tour » et « St Éloi » peuvent être ouvertes de façon à assurer la continuité de la distribution d'eau potable dans ce dernier secteur (en cas de difficulté technique au réservoir du Bois la Tour, empêchant ce dernier d'assurer la distribution d'eau potable pour « le secteur du Bois la Tour », une ouverture des vannes d'interconnexion entre les 2 secteurs ne suffit pas pour alimenter pleinement et sans perte de charge les 2 secteurs en même temps en pleine journée).

SYNOPTIQUE EAU POTABLE SAINT-ÉLOI

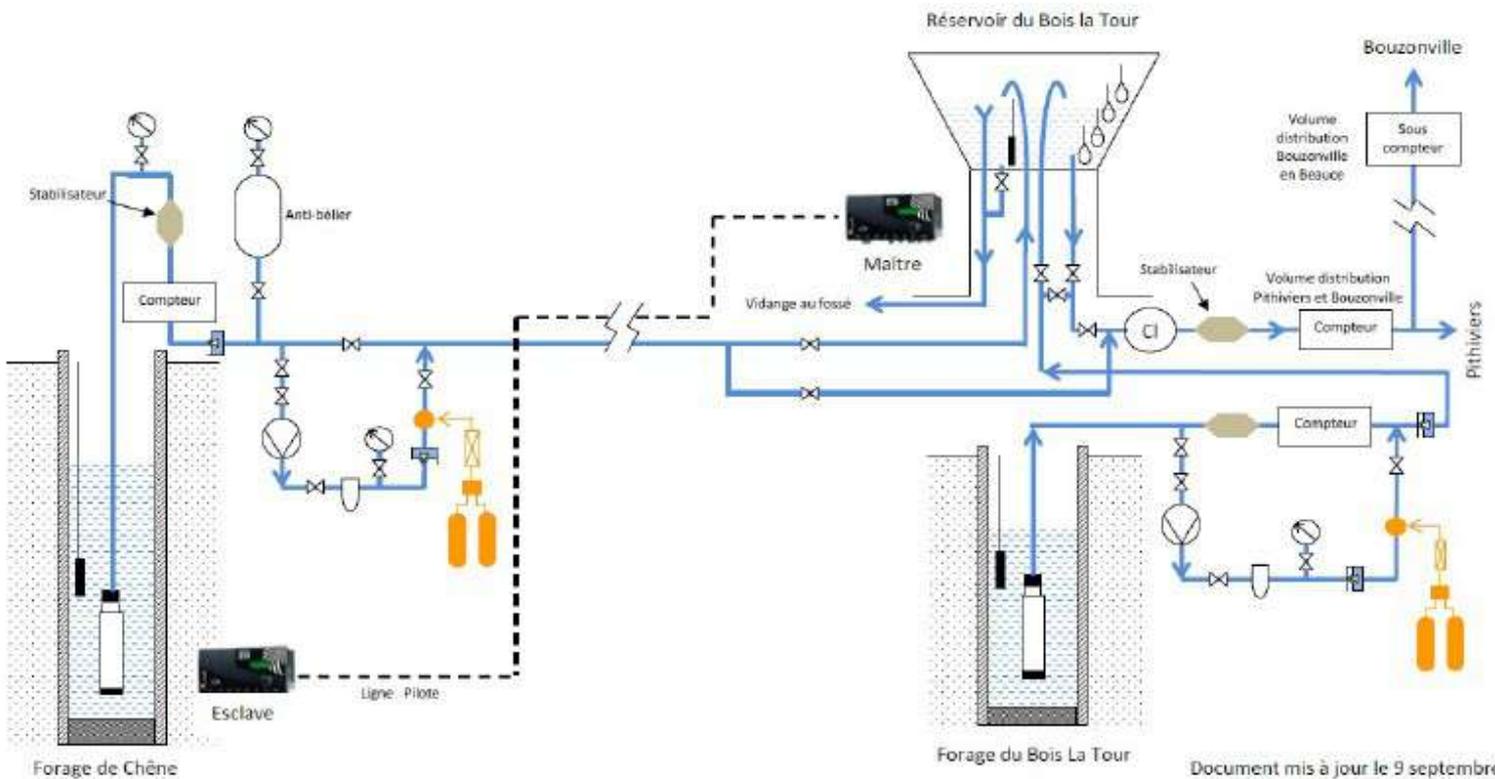
FORAGE DE JOINVILLE et RÉSERVOIR DE ST ÉLOI



Document mis à jour le 9 septembre 2016

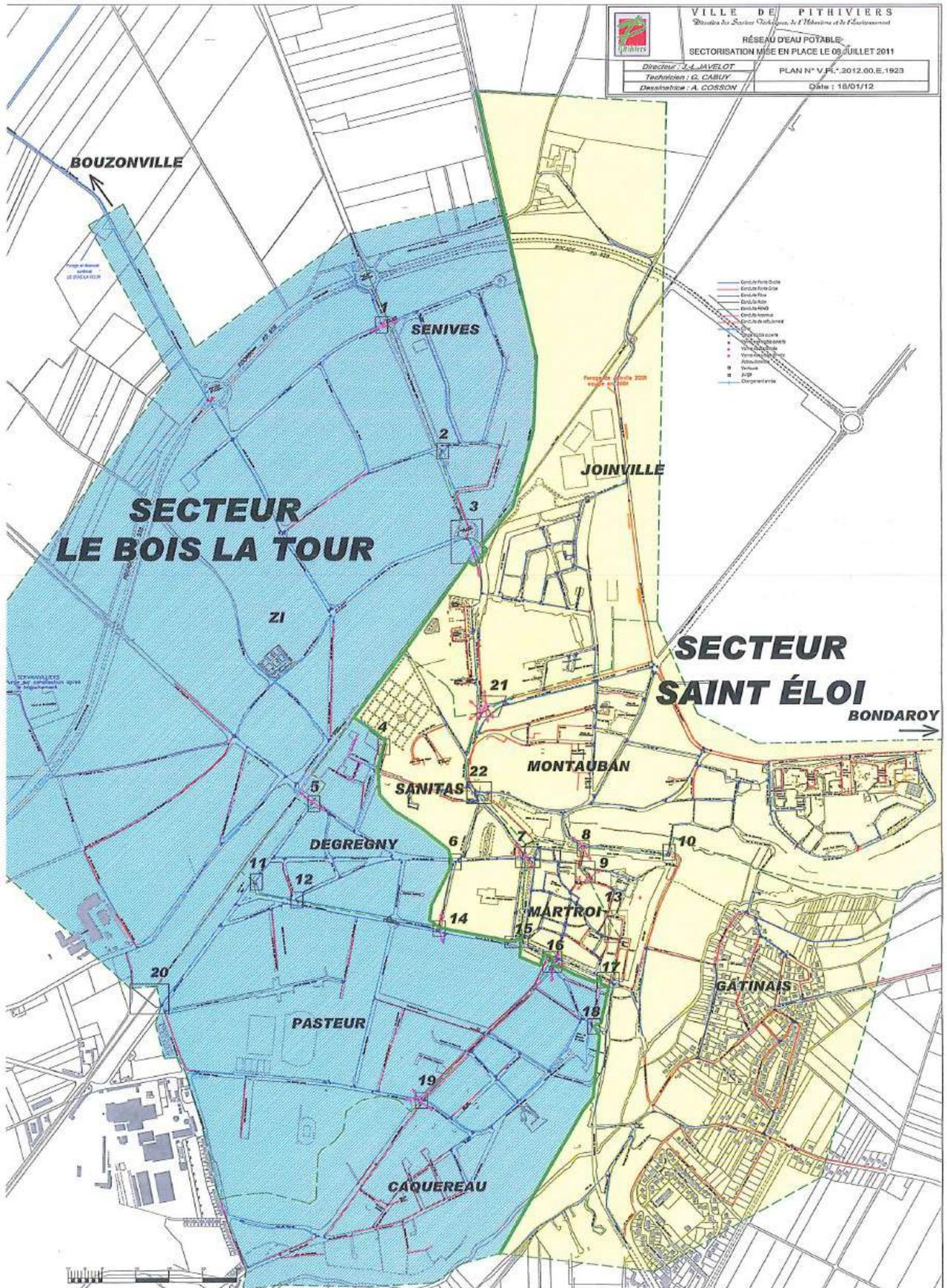
SYNOPTIQUE EAU POTABLE BOIS LA TOUR

FORAGES DE CHÊNE ET DU BOIS LA TOUR RÉSERVOIR DU BOIS LA TOUR



Document mis à jour le 9 septembre 2016

PLAN DE SECTORISATION

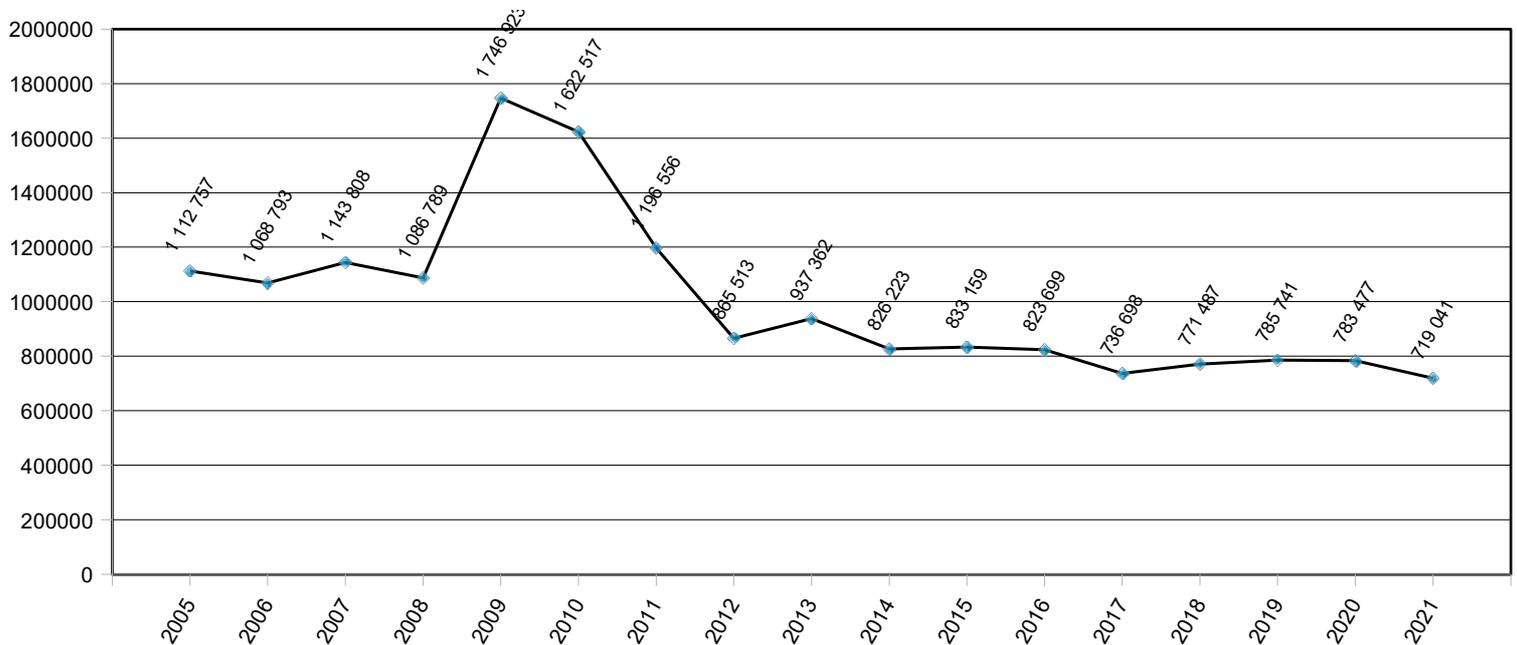


EAU POTABLE

LES INDICATEURS TECHNIQUES

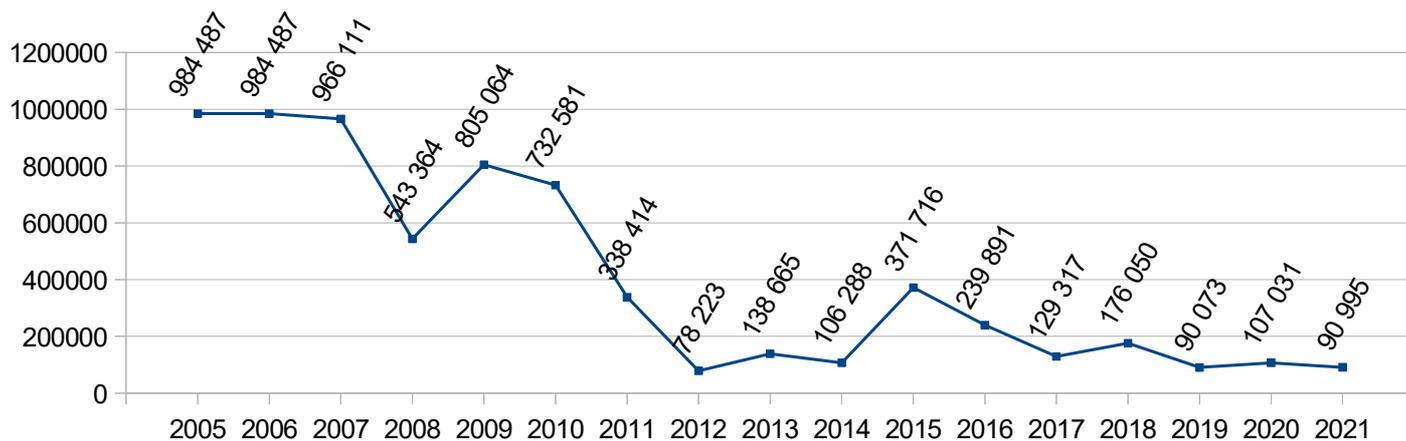
PRODUCTION D'EAU POTABLE	LE BOIS LA TOUR	CHÊNE	JOINVILLE
Volume pompé en 2020	107 031 m ³	333 615 m ³	342 831 m ³
TOTAL 2020	783 477 m³		
Volume pompé en 2021	90 995 m³	295 719 m³	332 327 m³
TOTAL 2021	719 041 m³		

ÉVOLUTION DU POMPAGE (exprimé en m³)

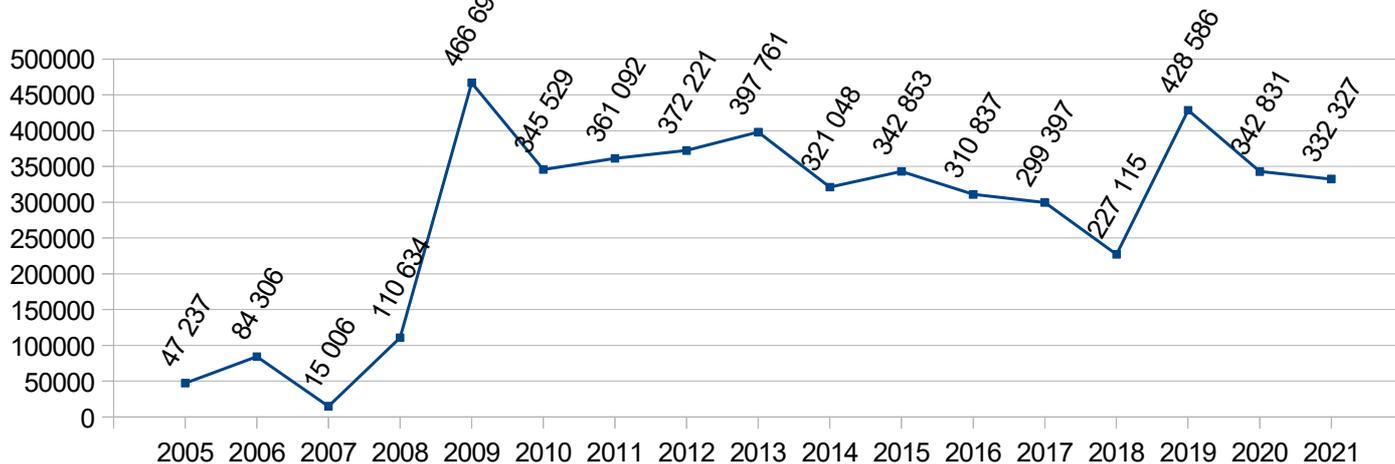


ÉVOLUTION DU POMPAGE PAR FORAGE (exprimé en m³)

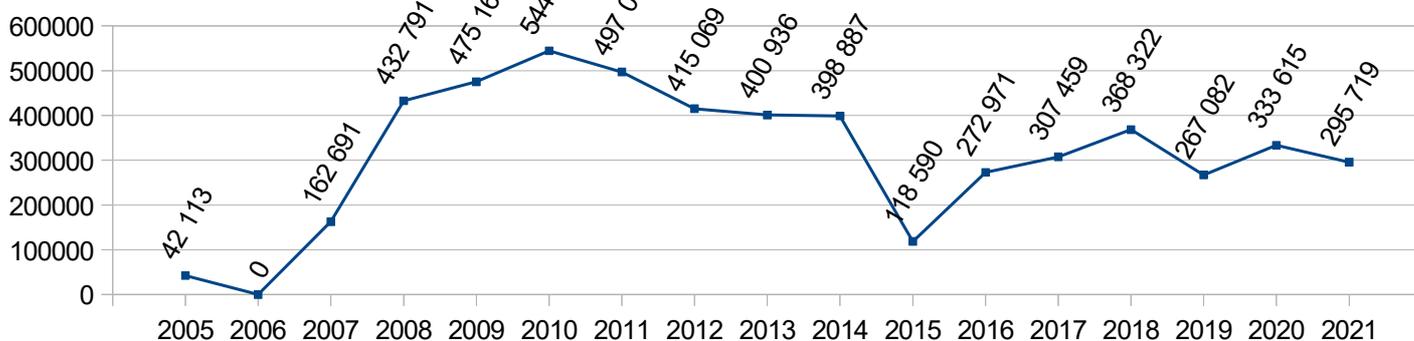
ÉVOLUTION DU POMPAGE DU FORAGE LE BOIS LA TOUR



ÉVOLUTION DU POMPAGE DU FORAGE DE JOINVILLE



ÉVOLUTION DU POMPAGE DU FORAGE DE CHÊNE



STOCKAGE D'EAU POTABLE	ANNÉE DE CONSTRUCTION	CAPACITÉ	HAUTEUR	OBSERVATIONS
Réservoir «Le Bois La Tour»	1979	2 000 m ³	45,55 m	-
Réservoir «Saint-Eloi»	1936	600 m ³	25,50 m	-

Canalisation	Longueur au 31/12/20	Variation dans l'année		Longueur au 31/12/21
		en +	en -	
Ø 300	885 m			885 m
Ø 250	4 635 m			4 635 m
Ø 200	9 481 m			9 481 m
Ø 192 et 175	760 m			760 m
Ø 180 extérieur	133 m			133 m
Ø 150	20 315 m			20 315 m
Ø135 - 125 et 120	760 m			760 m
Ø 125 extérieur	424 m			424 m
Ø 100	17 558 m			17 558 m
Ø 80	2 100 m			2 100 m
Ø 60	2 505 m			2 505 m
Ø 60-75	60 m			60 m
Ø 50 et 40	839 m			839 m
TOTAL.....	60 455 m			60 455 m

LINÉAIRE DE CONDUITE PAR MATÉRIAU

MATÉRIAU	LONGUEUR (m)	%
FONTE DUCTILE	40 154	66,42%
PEHD (Polyéthylène expansé haute densité)	1 456	2,41%
FONTE GRISE	16 405	27,14%
DIVERS (PVC, fibro, acier)	2 440	4,04%
TOTAL	60 455	100 %

LINÉAIRE DE CONDUITE PAR DIAMÈTRE

DIAMÈTRE	LONGUEUR (m)	%
Ø 40-50	839	1,39%
Ø 60-75	60	0,10%
Ø 60	2 465	4,08%
Ø 80	2 370	3,92%
Ø 100	17 328	28,69%
Ø 135-125-120	1 184	1,96%
Ø 150	20 315	33,64%
Ø 180	133	0,22%
Ø 192-175	760	1,26%
Ø 200	9 481	15,70%
Ø 250	4 635	7,68%
Ø 300	885	1,46%
TOTAL	60 455	100 %

QUALITÉ DU RÉSEAU

Le réseau d'une longueur de **60 455 ml** a été réalisé année après année. Hormis quelques sections d'anciennes artères principales (l'une posée en 1892 et l'autre posée en 1939), le réseau de Pithiviers n'a pas tous ses tronçons répertoriés en année de pose. Cette information n'est opérationnelle qu'aux années postérieures à 1964.

Au fil des budgets et des capacités financières de la Ville, celle-ci essaie de renouveler le réseau d'environ 1 km par an. Les critères de sélection des tronçons à créer ou à renouveler sont :

- ➔ l'extrême nécessité : absence de réseau, vétusté et ancienneté du réseau,
- ➔ l'amélioration des conditions de desserte notamment pour la défense contre l'incendie,
- ➔ le nombre d'usagers desservis,
- ➔ la coordination avec des travaux de réfection de voirie.

ÉLIMINATION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

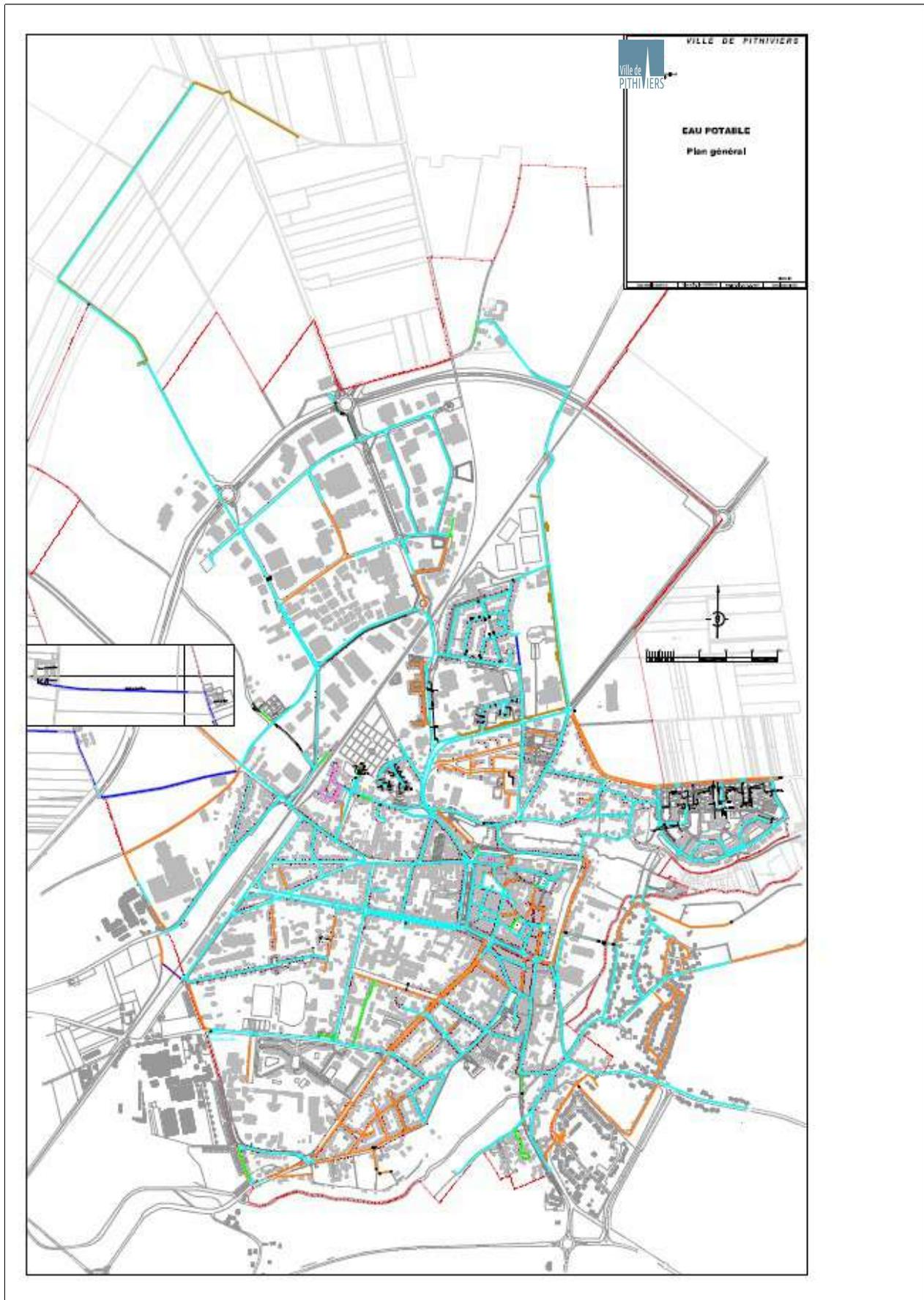
Jusqu'en 1983, les branchements domestiques étaient réalisés en tuyau de plomb.

	branchements de diamètre 20						branchements > 20				Total général branchements		
	en plomb		en PEHD				total	renouvellement	création	suppression		total	
			renouvellement	création	suppression	total							
avant 1984	2 495	92,58%					0	2495				200	2 695
de 1984 à 1996	2 495	83,44%		215			215	2 495		80		280	2 990
2010	1 474	46,63%	22	19			1 374	2 848		5		313	3 161
2011	1 348	42,42%	126	13			1 513	2 861		4		317	3 178
2012	1 328	41,44%	20	23			1 556	2 884		4		321	3 205
2013	1 278	39,47%	50	30			1 636	2 914		3		324	3 238
2014	1 250	38,43%	28	8			1 672	2 922		7		331	3 253
2015	1 160	35,47%	90	17			1 779	2 939		0		331	3 270
2016	1 125	34,33%	35	5			1 819	2 944		2		333	3 277
2017	1 090	33,24%	35	3			1 857	2 947		1		334	3 281
2018	1 069	32,53%	21	4			1 882	2 951		1		335	3 286
2019	1 046	31,65%	21	14	2		1915	2 961	11	11	2	344	3 305
2020	1 045	31,57%	1	3	0		1919	2 964	0	2	0	346	3 310
2021	1 041	31,44%	4	3	0		1 926	2 967	34	0	2	344	3 311

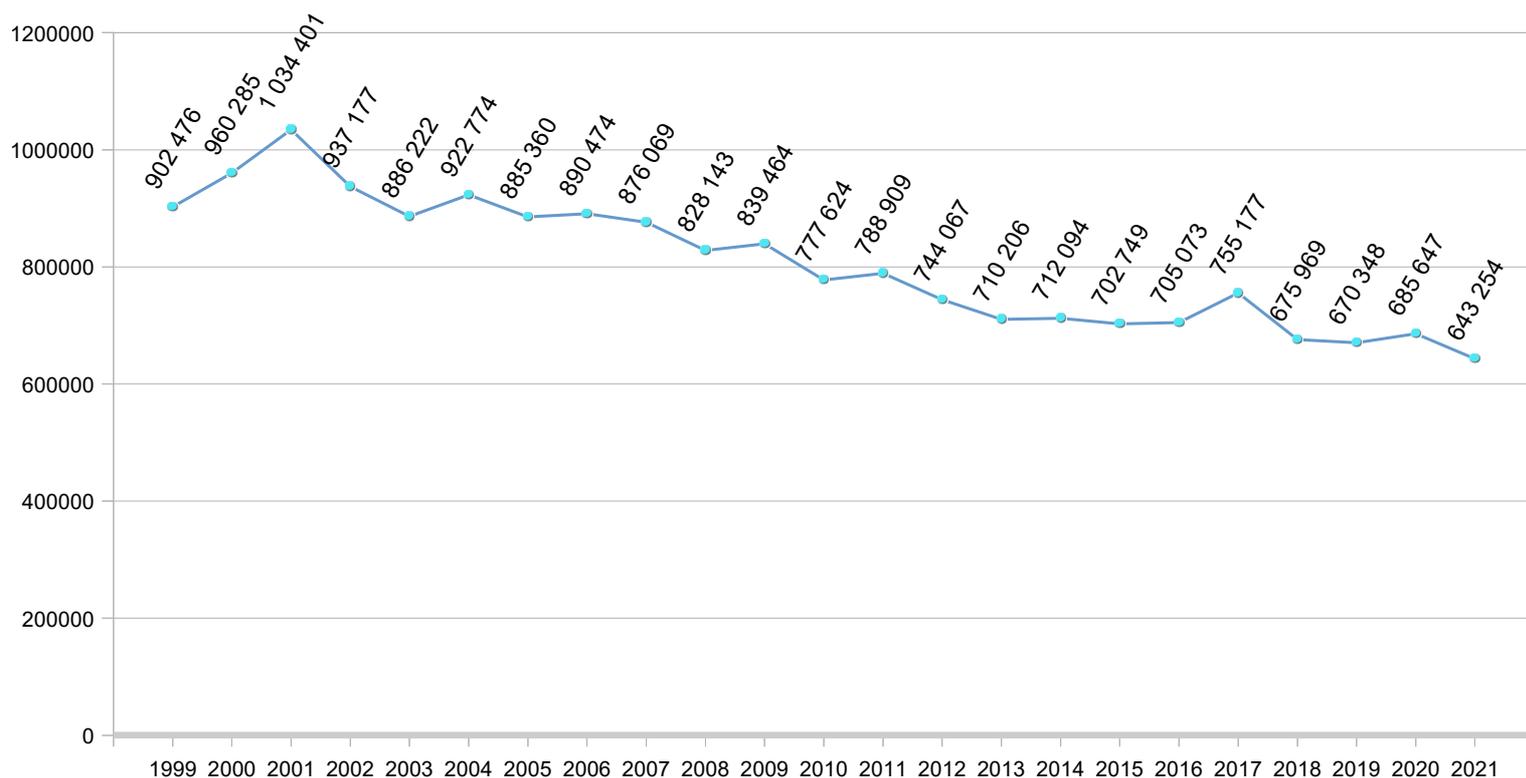
Depuis 1984, les branchements ont été réalisés en polyéthylène, d'abord en basse densité (dimensions comparables aux dimensions du métal) puis en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) lorsque l'amélioration des résistances a été connue du service (malgré une épaisseur moindre).

Depuis 1997, lors de renouvellement de conduite d'eau, l'ensemble des parties publiques des branchements est remplacé par du PEHD avec installation sur le domaine public de borne de comptage incongelable.

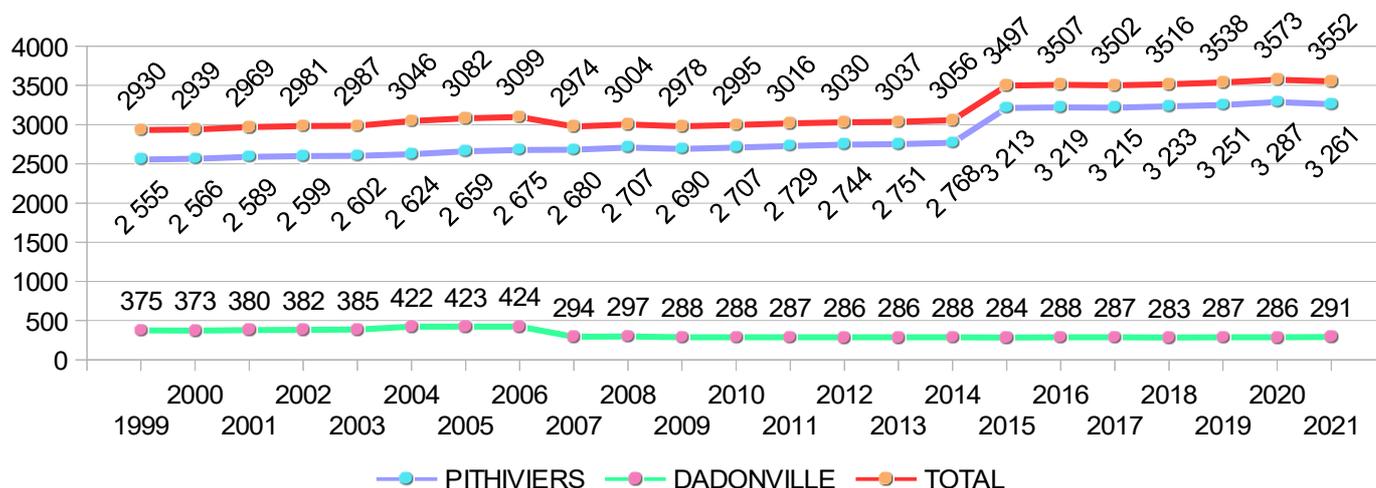
PLAN GÉNÉRAL DES CONDUITES D'EAU POTABLE



ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU FACTURÉS

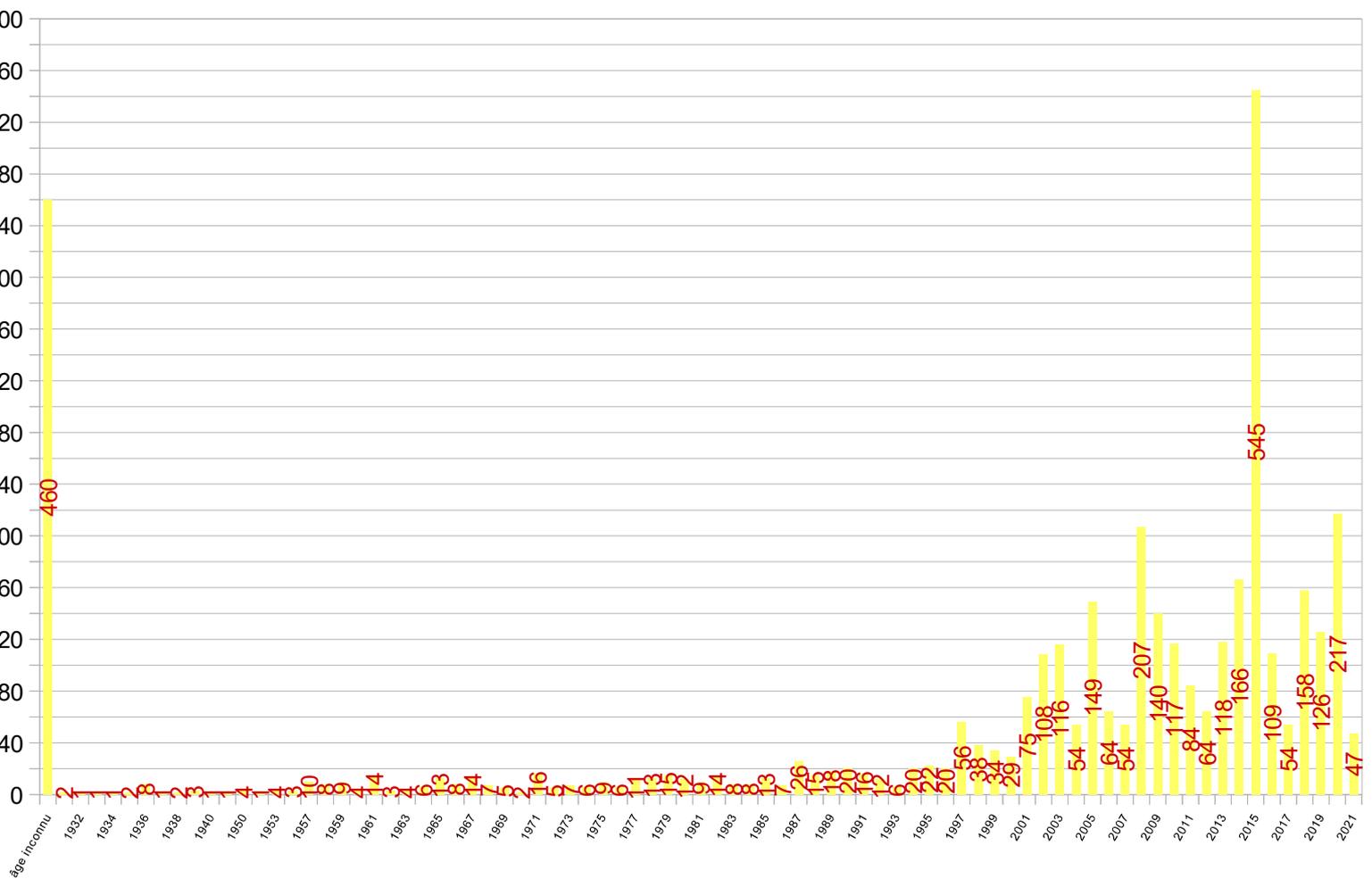


ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS



L'augmentation du nombre d'abonnés pour Pithiviers en 2015 correspond principalement à la prise en compte de l'individualisation des contrats d'eau des 439 logements sociaux et locaux commerciaux du quartier de Saint-Aignan.

NOMBRE DE COMPTEURS PAR TRANCHES D'ÂGE



GROS CONSOMMATEURS EN EAU POTABLE

ANNÉE 2021

N° d'ordre	N° point de consommation	Abonnés	Consommation annuelle en m3	%
1	769 2075 2076 2078	BROSSARD FRANCE	30 716	4,82
2	2859 2860 2867 2868	ISOCHEM	24 887	3,9
3	1412	COMMUNE DE BONDAROY	23 349	3,66
4	2861 2863 2865	ORGAPHARM ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE (OGP2)	22 343	3,5
5	884 885	GENDARMERIE	18 347	2,88
6	756	COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL DISTRIBUTION EAU BOUZONVILLE EN BEAUCE	16 498	2,59
7	495 695 697 698 736 4416	CENTRE HOSPITALIER	12 367	1,94
8	2428	VILLE DE PITHIVIERS STADEPIERRE COMETS	12 107	1,9
9	2660 2665	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS CENTRE AQUATIQUE	12 053	1,89
10	2552 2553 2557	ORGAPHARM ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL (OGP1)	10 971	1,72
11	2673	VILLE DE PITHIVIERS COMPLEXE SPORTIF MARCEL PIQUEMAL	8 938	1,4
12	1548 1549	H2O PRODUCTION	7802	1,22
TOTAL			200 378	31,44
AUTRES ABONNÉS			436 846	68,55
FACTURATION POUR 2021			637 224	100

LE RÈGLEMENT DES LITIGES DE CONSOMMATEUR : LA MÉDIATION DE L'EAU

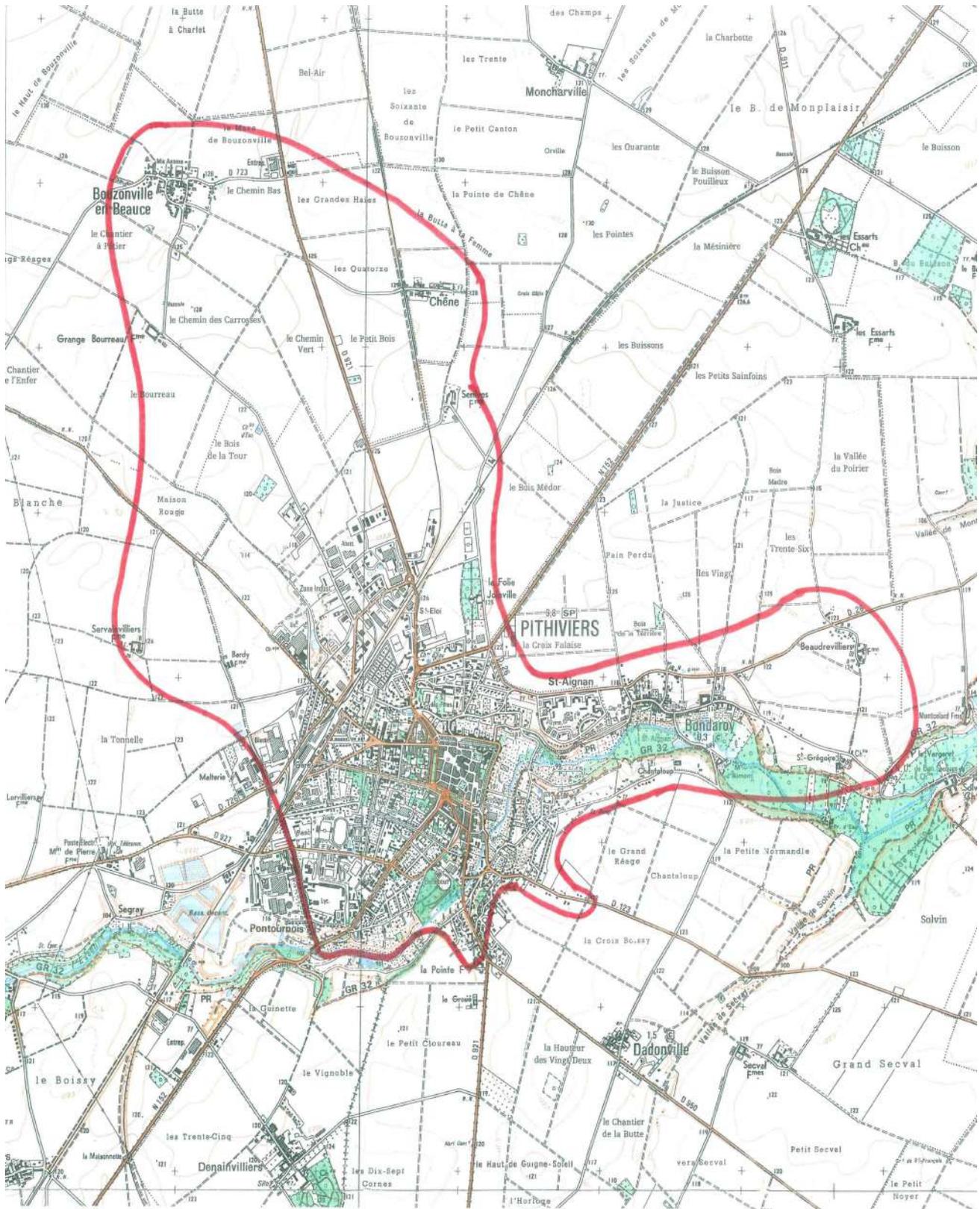
Si vous avez écrit au Service des Eaux à l'adresse indiquée dans votre contrat d'abonnement et si, dans le délai de deux mois, aucune réponse ne vous est adressée ou que la réponse obtenue ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Médiateur de l'eau pour rechercher une solution de règlement à l'amiable à votre litige aux coordonnées ci-après :

Médiation de l'eau
BP 40 463
75366 Paris Cedex 08
www.mediation-eau.fr

RÉCAPITULATIF DES SAISINES

Date d'ouverture du dossier	Quantité	Instruction en cours	Instruction complète	Date de clôture	Délai de traitement
2016					
16/11/16	1		OUI	31/12/17	410 j
2017					
09/05/17	1		OUI	18/12/17	223 j
16/10/17	1		OUI	08/02/19	480 j
05/12/17	1		OUI	20/10/18	319 j
2018					
06/09/18	1		OUI	12/04/19	218 j
2019					
25/02/19	1		OUI	13/01/20	322 j
05/06/19	1		OUI	06/12/19	184 j
31/10/19	1		OUI	09/09/20	314 j
08/11/19	1		OUI	14/11/19	6 j
2020					
22/01/20	1		OUI	05/05/20	104 j
2021 : Aucun dossiers en contentieux					

PLAN DU TERRITOIRE DESSERVI



CONVENTIONS DE VENTE D'EAU

CONVENTION	POINT DE CONSOMMATION	CO CONTRACTANT	DATE D'EFFET	DURÉE	DATE AVENANT
Fourniture d'eau potable	1412	Commune de Bondaroy	1995	Tacite reconduction	2008
Alimentation en eau potable zone urbanisée limitrophe avec Pithiviers	Contrats des abonnés	Commune de Dadonville	1997	Tacite reconduction	
Fourniture d'eau potable	298 – 299 – 53 - 52	Syndicat des Eaux de Dadonville/Ascoux - Lotissement «Saint-Pierre»	2000	Tacite reconduction	2008
Fourniture d'eau potable	756	Commune de Bouzonville-en-Beauce (Pithiviers-le-Vieil)	2004	Tacite reconduction	2007
Fourniture d'eau potable	143	Syndicat des Eaux de Dadonville/Ascoux - Lotissement «Clos de l'Ardoise»	2006	Tacite reconduction	2008
Fourniture d'eau potable	82 - 81	Syndicat des Eaux de Dadonville/Ascoux - Lotissement «Le Parc»	2009	Tacite reconduction	

CONVENTIONS PASSAGE DE CANALISATION

Emprunt du domaine public de la SNCF par une canalisation d'eau	SNCF	1958	Tacite reconduction		Néant
---	------	------	---------------------	--	-------

COMMUNES DESSERVIES	POPULATION
PITHIVIERS	9 078
DADONVILLE (pour partie)	456
BONDAROY	413
BOUZONVILLE-EN-BEAUCE	299
TOTAL	10 246

Le secteur desservi par le service des eaux de Pithiviers s'étend sur :

- ➔ toute la commune de Pithiviers,
- ➔ une partie de la zone périurbaine de Dadonville (depuis 1936 pour les premières canalisations),
- ➔ la commune de Bondaroy depuis 1995,
- ➔ la commune de Bouzonville-en-Beauce (associée à Pithiviers-le-Vieil) depuis 2004.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

P101.1 - TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES RÉALISÉS AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE : **100 %**

	Analyses Microbiologiques (P101.1)	Prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur
VP.126	Réseau Saint-Éloi	16/16
VP.127	Réseau Le Bois La Tour	19/19

P102.1 - TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES RÉALISÉS AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES : **100 %**

	Analyses Physico-chimiques (P102.1)	Prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur
VP.128	Réseau Saint-Éloi	16/16
VP.129	Réseau Le Bois La Tour	19/19

Respect des références de qualité		
	Réseau Saint-Éloi	16/16
	Réseau Le Bois La Tour	16/19

Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, dans le cadre du contrôle sanitaire.

P103.2B - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale
des réseaux du service est de 93 points**

*Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous
et avec les conditions suivantes :*

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + b) sont acquis.

		OUI	NON	Points obtenus
PARTIE A – PLAN DES RÉSEAUX (15 points)				
VP.236	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10	0	10
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du Code de l'Environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <i>Nota : la définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.</i>	5	0	5
Sous-total partie A				15

PARTIE B – INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points)

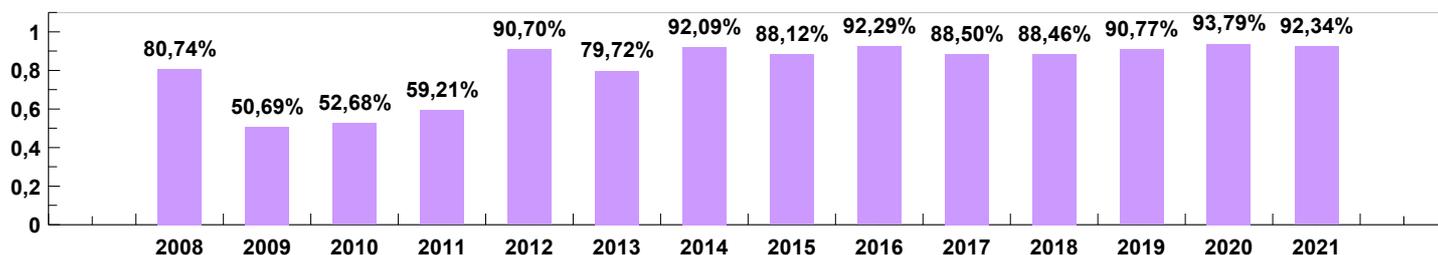
<p>VP.238 VP.239 VP.240</p>	<p>Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R.554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R.554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239).</p> <p>La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240).</p>	10	0	10
<p>VP.239</p>	<p>Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux :</p> <p>matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69,9 % du linéaire du réseau : 1 point supplémentaire matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire du réseau : 2 points supplémentaires matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89,9 % du linéaire du réseau : 3 points supplémentaires matériaux et diamètres connus pour 90 % à 94,9 % du linéaire du réseau : 4 points supplémentaires matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire du réseau : 5 points supplémentaires</p>	1 2 3 4 5	0	5
<p>VP.241</p>	<p>L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux :</p> <p>dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux : 0 point dates ou périodes de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux : 10 points dates ou périodes de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux : 11 points dates ou périodes de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux : 12 points dates ou périodes de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux : 13 points dates ou périodes de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux : 14 points dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 15 points</p>	0 10 11 12 13 14 15	0	13
Sous-total partie B				28
PARTIE C – AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points)				
<p>VP.242</p>	<p>Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.</p>	10	0	10
<p>VP.243</p>	<p>Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.</p> <p><i>Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i></p>	10	0	10
<p>VP.244</p>	<p>Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission de distribution sont concernés par cet item).</p>	10	0	0
<p>VP.245</p>	<p>Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission de distribution sont concernés par cet item).</p>	10	0	10
<p>VP.246</p>	<p>Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.</p>	10	0	10
<p>VP.247</p>	<p>Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.</p>	10	0	10
<p>VP.248</p>	<p>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).</p>	10	0	0
<p>VP.249</p>	<p>Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.</p>	5	0	0
Sous-total partie C				50
TOTAL				93

Nota : les variables mentionnées ci-dessous permettent de faire le lien avec le site de l'Observatoire National des Services Publics d'Eau et d'Assainissement qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.

P104.3 - RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Formule pour calculer le rendement du réseau de distribution [(V6 + V3)/(V1 + V2)]*100		du 31/12/2020 au 31/12/2021
VP.077	Longueur du réseau de desserte	60,455 km
VP.059	Volume produit (V1) <i>volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.</i>	719 041 m³
VP.060	Volume importé (V2) <i>volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur.</i>	0
VP.061	Volume exporté (V3) <i>volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.</i>	36 261 m³
	Volume mis en distribution (V4) <i>se calcule de la façon suivante : V1[volume produit] + V2[volume importé] – V3[volume exporté].</i>	682 780 m³
	Pertes (V5) <i>se calcule en faisant V6[volume consommé autorisé] – V4[volume mis en distribution].</i>	-55 097 m³
	Volume consommé autorisé (V6) <i>se calcule de la façon suivante : V7[volume comptabilisé] +V8[volume consommateurs sans comptage] +V9[volume de service du réseau].</i>	627 683 m³
	Volume comptabilisé (V7) [est réparti entre les deux variables de performance VP.063 et VP.201] <i>ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.</i>	622 663m³
VP.063	<i>Volume comptabilisé domestique (abonnés redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution d'origine domestique)</i>	442 037 m³
VP.201	<i>Volume comptabilisé non domestique (abonnés acquittant la redevance de pollution non domestique directement à l'Agence de l'Eau)</i>	180 626 m³
VP.221	Volume estimé des consommateurs sans comptage (V8) <i>volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.</i>	2 110 m³
	<i>Essai PI/BI</i> 402 m ³	
	<i>Manceuvres incendie</i> 0	
	<i>Espaces verts sans compteur</i> 0	
	<i>Fontaines sans compteur</i> 0	
	<i>Lavage de la voirie</i> 1 570 m ³	
	<i>Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement</i> 0	
VP.220	Volume estimé de service du réseau (V9) <i>volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, ...).</i>	2 910m³
	<i>Nettoyage des réservoirs</i> 800 m ³	
	<i>Désinfection après travaux</i> 10 m ³	
	<i>Purge et lavage des conduites</i> 50 m ³	
	<i>Surpresseurs et pissettes</i> 50 m ³	
	<i>Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne</i> 1 400 m ³	
	<i>Autres consommation pour raison de service</i> 450 m ³	
P104.3	Le rendement du réseau de distribution est de	92,34%

ÉVOLUTION DU RENDEMENT



P105.3 - INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

IL SE CALCULE DE LA FAÇON SUIVANTE : $ILVNC = (V4 - V7)/(LONGUEUR\ DU\ RÉSEAU\ DE\ DESSERTE \times 365) \times 100$

On remplacera bien sûr 365 par 366 pour les années bissextiles.

	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	4,26	3,53	2,40	2,72

P106.3 - INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU (P106.3)

IL SE CALCULE DE LA FAÇON SUIVANTE : $ILP = (V4 - V6)/(LONGUEUR\ DU\ RÉSEAU\ DE\ DESSERTE \times 365) \times 100$

On remplacera bien sûr 365 par 366 pour les années bissextiles.

	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	4,03	3,29	2,20	2,50

VP 224 - INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (VP224)

IL SE CALCULE DE LA FAÇON SUIVANTE : $ILC = (V7+V8+V9+V3)/(LONGUEUR\ DU\ RÉSEAU\ DE\ DESSERTE \times 365) \times 100$

	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)	30,90	32,32	31,19	28,45

P107.2 - TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

AVEC LN LE LINÉAIRE DE RÉSEAU REMPLACÉ L'ANNÉE N, IL SE CALCULE DE LA FAÇON SUIVANTE POUR L'ANNÉE N :

$$TR = ((L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4})/5)/(LINÉAIRE\ DE\ RÉSEAU\ DE\ DESSERTE) \times 100$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé	864 m	396 m	557 m	0	0
Total linéaire	1 817 m				
Moyenne annuelle de linéaire de réseau renouvelé	363 m				
Longueur de réseau au 31/12/2020	60 455 m				
Taux moyen de renouvellement	0,60%				

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,20 %	1,47 %	0,69 %	0,87 %	0,56%	0,88%	0,60%

VP.212 - INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 %	Aucune action
20 %	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

	FORAGE	INDICE	VOLUME	PONDÉRATION
P108.3	Le Bois La Tour	100%	90 995 m³	90 995 m³
	Chêne	60%	295 719 m³	177 431 m³
	Joinville	60%	332 327 m³	199 396 m³
VP.059 TOTAL DES VOLUMES PRÉLEVÉS ET PRODUITS			719 041 m³	467 822 m³

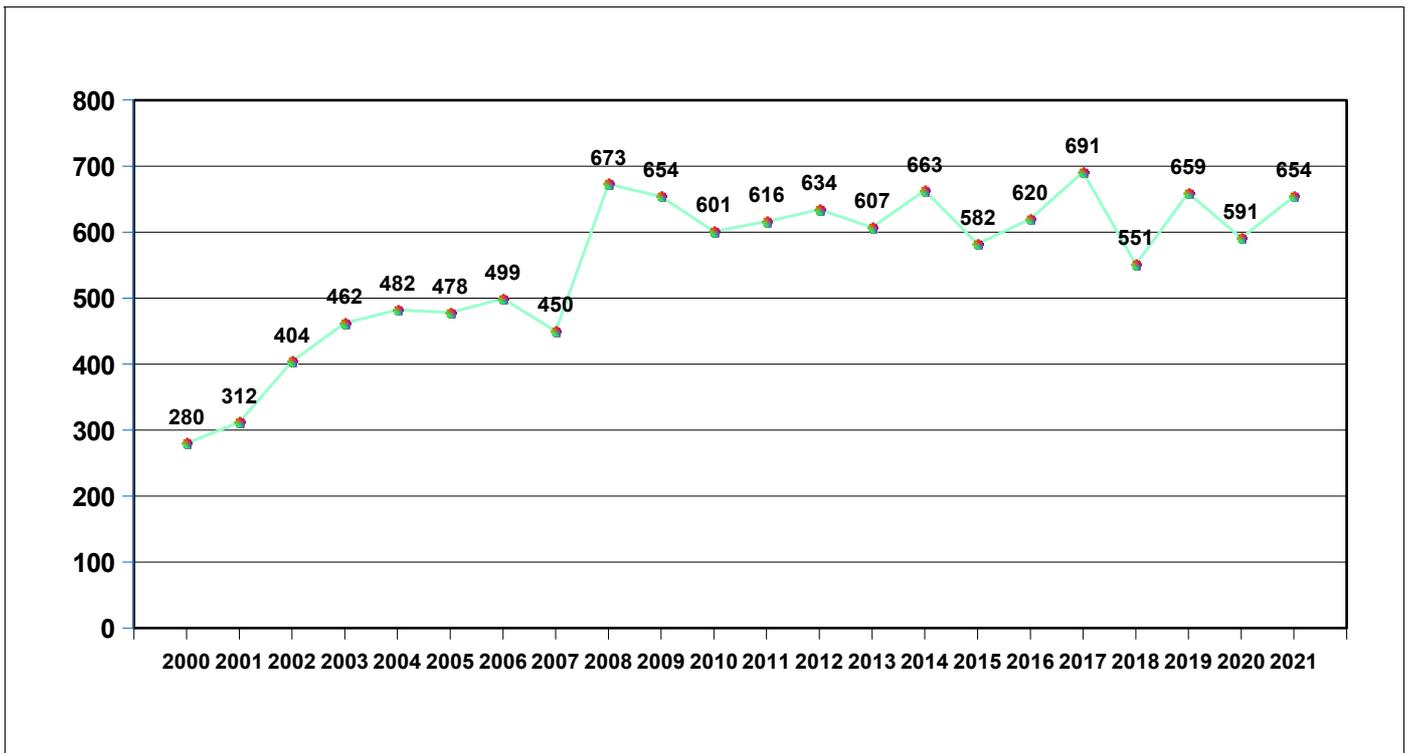
L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **65,40 %**

VISITES ET APPELS TÉLÉPHONIQUES

ANNÉES	VISITES	DIFFÉRENCE		APPELS	DIFFÉRENCE	
		EN NOMBRE	EN POURCENTAGE		EN NOMBRE	EN POURCENTAGE
2015	601			745		
2016	843	+ 242	+29%	963	+ 218	+23%
2017	1337	+ 494	+37%	982	+ 19	+2%
2018	938	- 399	- 43%	1102	+ 120	+11%
2019	928	- 10	- 1%	1427	+ 325	+23%
2020	272	- 656	- 71%	1742	+ 315	+22%
2021	357	+ 85	+ 31%	1822	+80	+5,00%

La diminution du nombre de visites et l'augmentation du nombre d'appel téléphoniques sont dus aux périodes de confinement imposées en 2020 en raison de la covid19.

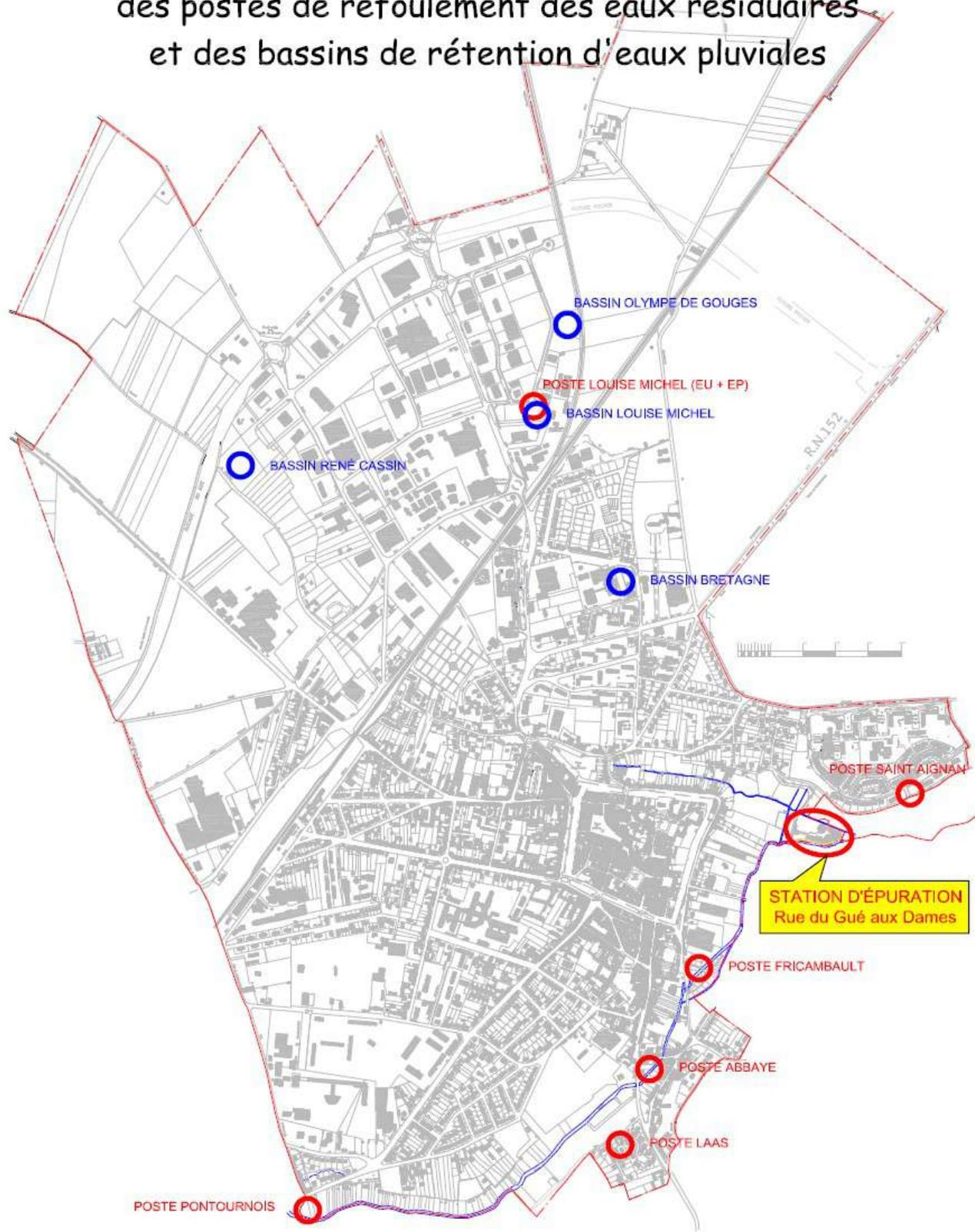
INTERVENTIONS DU SERVICE DES EAUX 2021



ASSAINISSEMENT

PLAN DE SITUATION

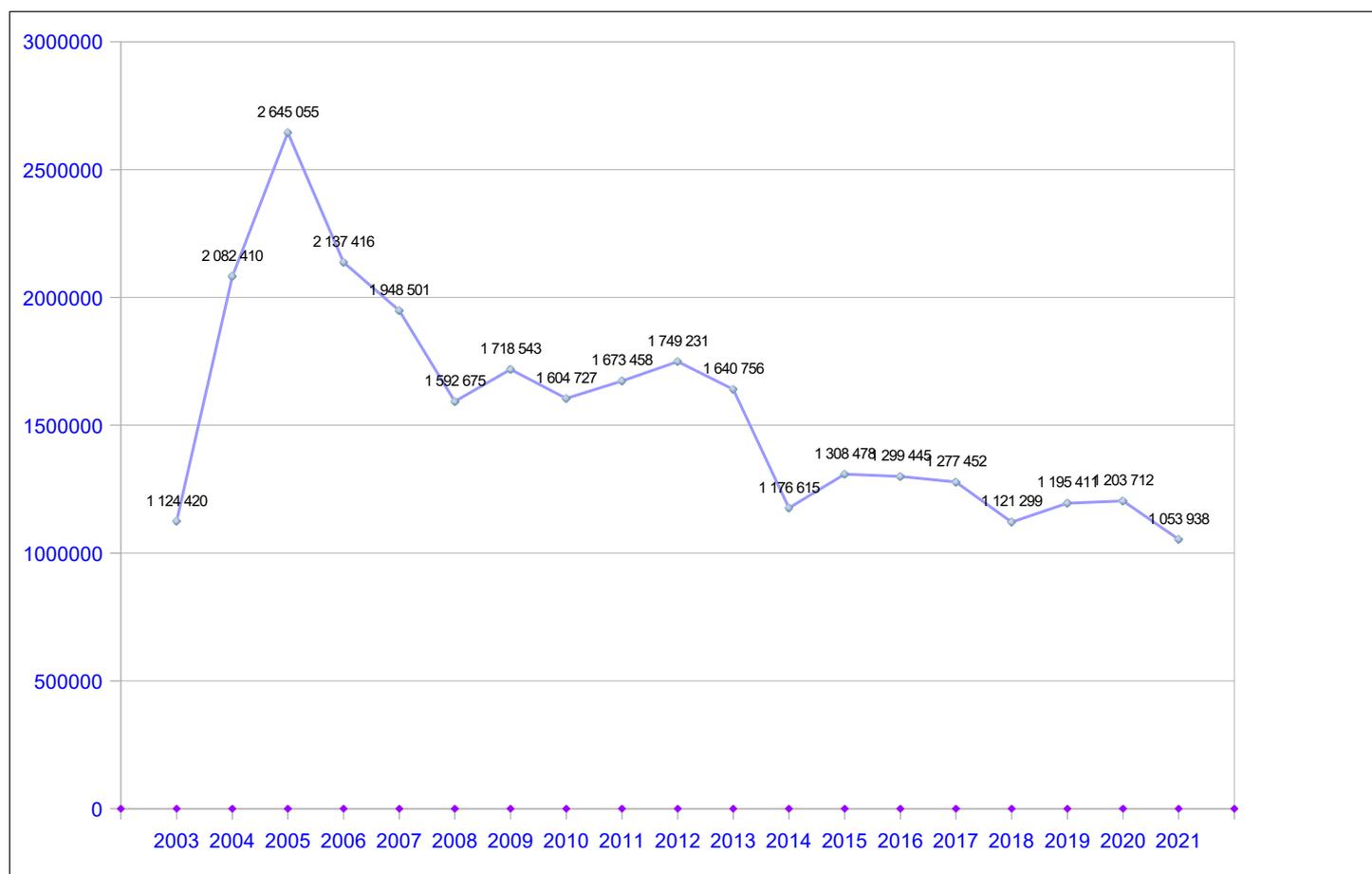
de la station d'épuration du Gué aux Dames,
des postes de refoulement des eaux résiduaires
et des bassins de rétention d'eaux pluviales



LES INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE DES EAUX USÉES	
Usagers sur Pithiviers (eau ou assainissement)	9 078
Usagers sur Dadonville (eau ou assainissement)	456
Usagers sur Bondaroy (eau ou assainissement)	413
Usagers sur Bouzonville-en-Beauce (eau ou assainissement)	299
Contrats facturés annuellement en 2021	3 117
Contrats facturés semestriellement en 2021	34
Industriels conventionnés	6
Volume facturé en 2020	1 203 712 m³
Volume facturé en 2021	1 053 938 m³

ÉVOLUTION DES VOLUMES D'ASSAINISSEMENT FACTURÉS



TRANSPORT

EAUX USÉES

Diamètre des canalisations	Longueur au 01/01/2021	Variation dans l'année		Longueur au 31/12/2021
		en +	en -	
Ø 400	1 724			1724
Ø 300	1 413			1 413
Ø 250	1 533			1 533
Ø 200	39 520			39 520
Ø 150	38			38
refoulement	1 625			1 625
TOTAL	45 853			45 853

EAUX PLUVIALES

Diamètre des canalisations	Longueur au 01/01/2021	Variation dans l'année		Longueur au 31/12/2021
		en +	en -	
Cadre supérieur à 1 x 1 m	1 247			1 247
Ø inconnu	5 320			5 320
Ø 1 200	39			39
Ø 1 000	762			762
Ø 900	634			634
Ø 800	2 158			2 158
Ø 630	30			30
Ø 600	3 197			3 197
Ø 500	7 155			7 155
Ø 400	7 833			7 833
Ø 315	900			900
Ø 300	1 898			1 898
Ø 250	109			109
Ø 200	154			154
Ø 150	64			64
refoulement	196			196
TOTAL	31 696			31 696

RELÈVEMENT DES EAUX USÉES	RELÈVEMENT DES EAUX PLUVIALES
Fricambault Abbaye Laas Pontournois Saint-Aignan Louise Michel	
	Louise Michel

La capacité de la station d'épuration est de 35 000 équivalents habitants avec un débit maximum journalier compris entre 2 900 m³/j (temps sec) et 3 100 m³/j (temps de pluie).

La charge entrante maximale est de 2 100 kg de DBO₅/j.

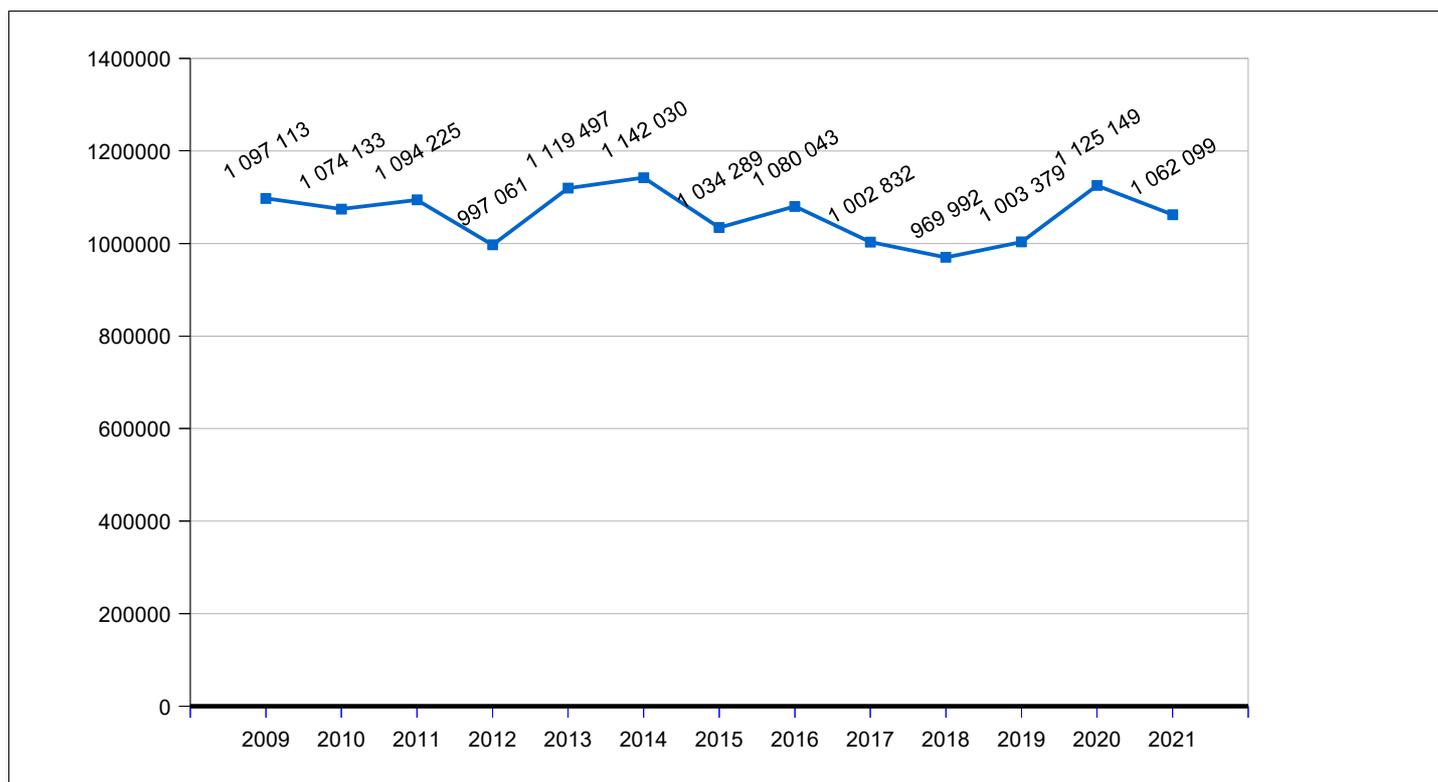
Le traitement biologique est de type « boues activées » et composé de trois réacteurs biologiques séquentiels d'une capacité totale de 8 700 m³.

Les boues liquides extraites des bassins sont centrifugées pour être déshydratées puis acheminées sur une plate-forme de compostage.

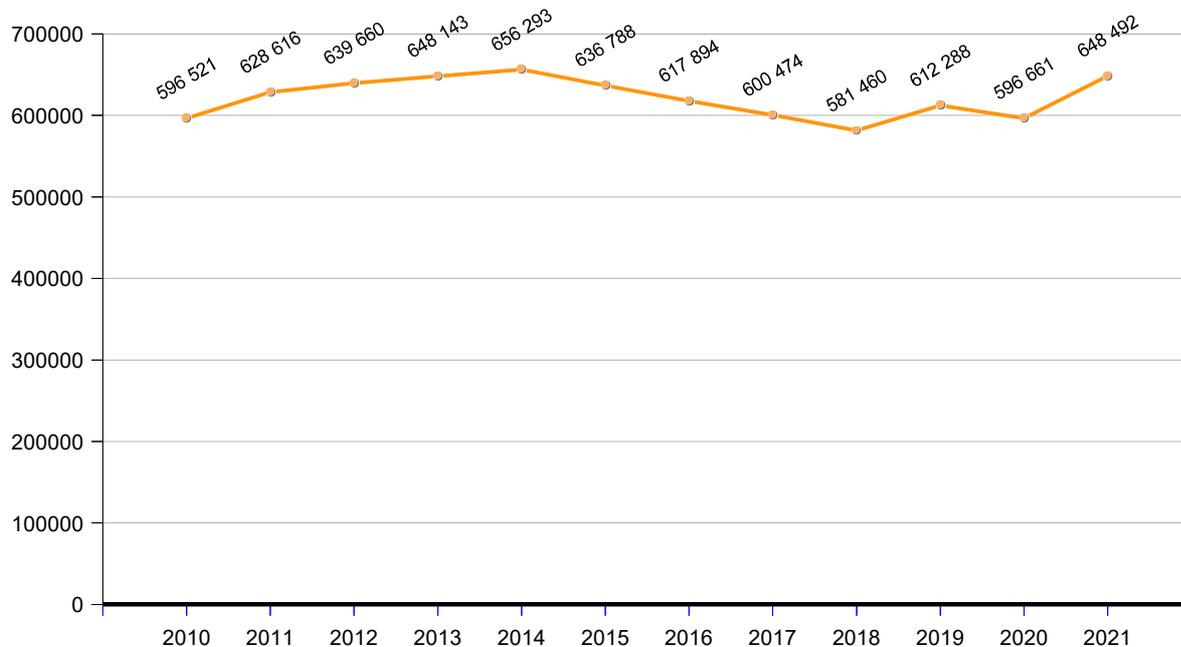
Les eaux traitées sont rejetées dans la rivière l'Oeuf.

STATION D'ÉPURATION - TRAITEMENT DES EAUX USÉES	
Années de construction	2006/2008
Constructeur	FRANCE ASSAINISSEMENT
Type	Séquentiel – Boues activées
Capacité	35 000 éqh
Gestionnaire	Ville de Pithiviers
Volume traité en 2021	648 492 m³
Moyenne/jour	1 777 m³/j
Consommation électrique en 2021	1 062 099 kwh
Moyenne/jour	2 910 kwh/j
Boues évacuées en 2021	1 546 t
Moyenne mois	129 t
Moyenne jour	4 t
Siccité moyenne des boues (% de matières sèches)	17%
Matières sèches évacuées en 2021	248 t
Moyenne jour	0,68 t
VP.176 DBO ₅ - charge entrante journalière (moyenne de l'année)	902,31 kg/j

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE EN KWH DE LA STATION D'ÉPURATION

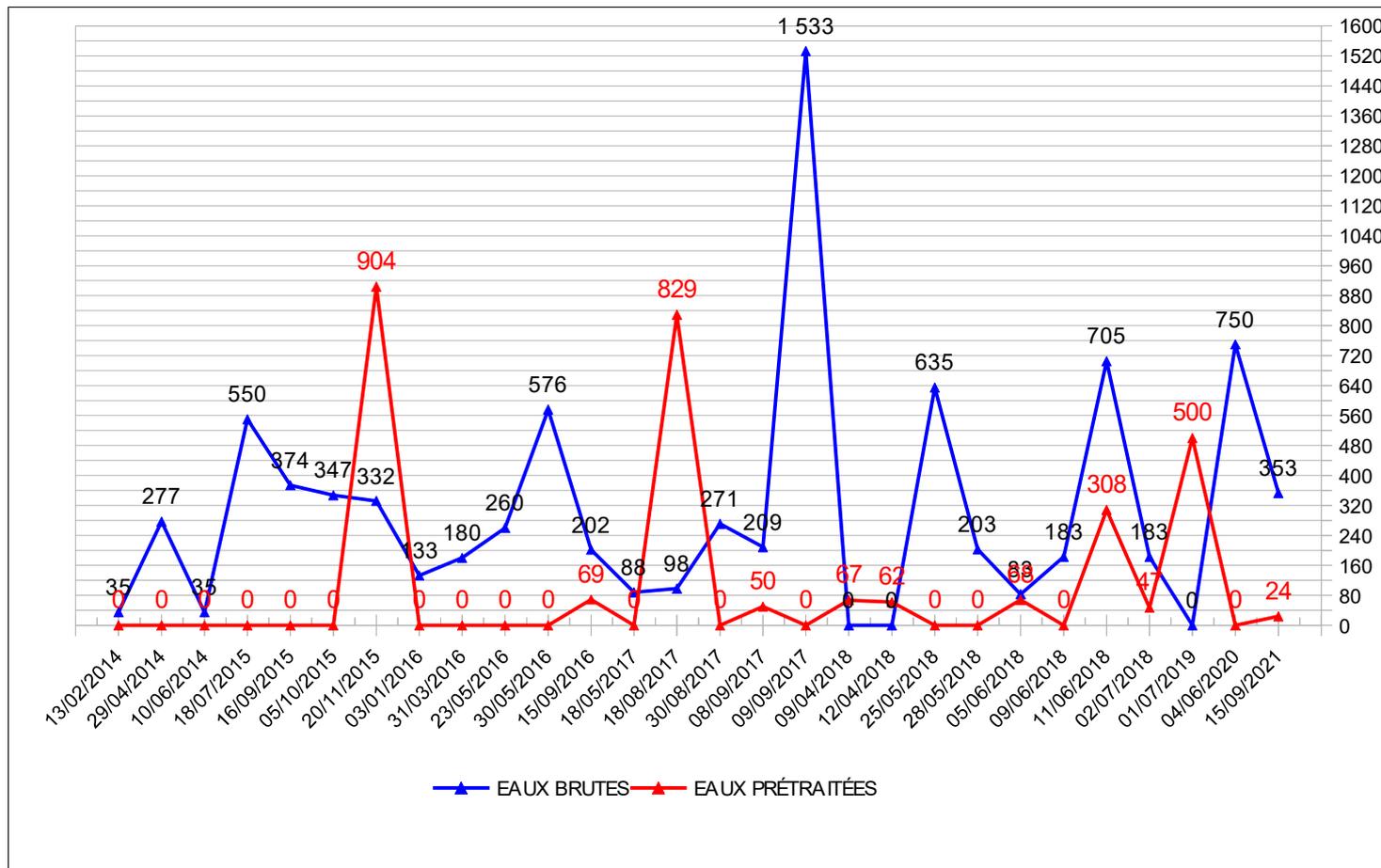


ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAUX USÉES TRAITÉS

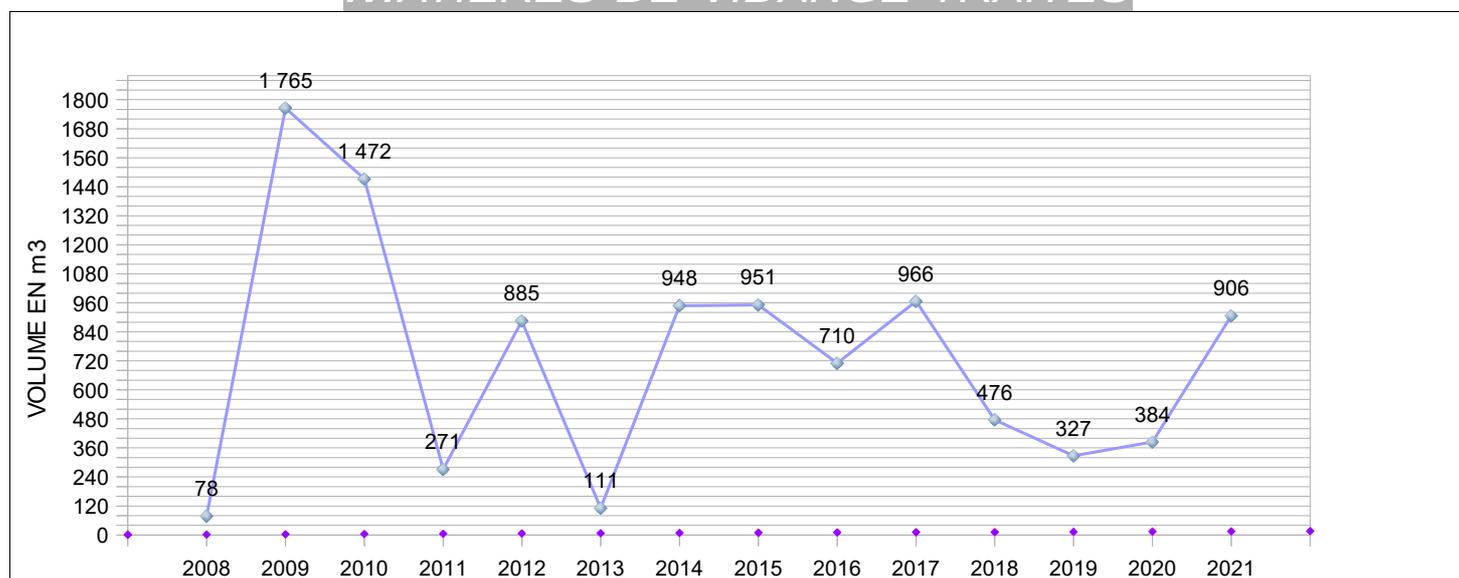


EVOLUTION DES VOLUMES D'EAUX BRUTES ET D'EAUX PRÉTRAITÉES

BY PASSÉES SUITE À ORAGE



ÉVOLUTION DES VOLUMES DE BOUES ET MATIÈRES DE VIDANGE TRAITÉS



ASSAINISSEMENT

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n , il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$Tr = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / 5) / (\text{linéaire de réseau de desserte}) * 100$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé	158 m	0 m	0 m	0 m	0
Total linéaire	158 m				
Moyenne annuelle de linéaire de réseau renouvelé	32 m				
Longueur de réseau au 31/12/2021	45 853 m				
Taux moyen de renouvellement	0,07%				

P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Abonnés non raccordables au réseau collectif	28
Abonnés raccordables (dans la zone assainissement collectif mais non raccordés)	34
Abonnés raccordés (contrats actifs, non actifs ou prises fermées)	3 454

Nombre d'abonnés desservis (un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement) :

le service d'assainissement collectif dessert **3 454 abonnés**.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif) : le service d'assainissement collectif comprend **3 573** abonnés potentiels.

Le taux de desserte est de **96,67 %** (ratio : nombre d'abonnés desservis/nombre potentiel d'abonnés).

P258.1 - Taux de réclamations

Nombre de réclamation	3
Nombre d'abonnés	3 454
Taux de réclamation	0,08%

P202.2B - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de
71 points**

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + b) sont acquis.

		OUI	NON	Points obtenus
PARTIE A – PLAN DES RÉSEAUX (15 points)				
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10	0	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du Code de l'Environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <i>Nota : la définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.</i>	5	0	5
Sous-total partie A				15

PARTIE B – INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points)				
VP.252	Les 10 points sont acquis si les deux conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R.554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R.554-23 du même code (VP.252) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254).	10	0	10
VP.253	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 % . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux : matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69,9 % du linéaire du réseau : 1 point supplémentaire matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire du réseau : 2 points supplémentaires matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89,9 % du linéaire du réseau : 3 points supplémentaires matériaux et diamètres connus pour 90 % à 94,9 % du linéaire du réseau : 4 points supplémentaires matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire du réseau : 5 points supplémentaires	1 2 3 4 5	0	3
VP.254 VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 % . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux : dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire du réseau : 0 point dates ou périodes de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire du réseau : 10 points dates ou périodes de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire du réseau : 11 points dates ou périodes de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire du réseau : 12 points dates ou périodes de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire du réseau : 13 points dates ou périodes de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire du réseau : 14 points dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire du réseau : 15 points	0 10 11 12 13 14 15	0	13
Sous-total partie B				26

**PARTIE C – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSEAU
ET LES INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU (75 points)**

VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10	0	0
	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 % . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	1 2 3 4 5	0	0
	VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).	10	0	10
	VP.258 Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. <i>NOTA : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i>	10	0	10
	VP.259 Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements de chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	0	0
VP.260 L' inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).	10	0	10	
VP.261 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau , un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10	0	0	
VP.262 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	10	0	0	
Sous-total partie C			30	
TOTAL			71	

Nota : les variables mentionnées ci-dessous permettent de faire le lien avec le site de l'Observatoire National des Services Publics d'Eau et d'Assainissement qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.

P255.3 - INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est de 70 points

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	OUI	NON	Points obtenus
PARTIE A – ÉLÉMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement, ...).	20	0	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10	0	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20	0	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	30	0	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	10	0	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10	0	10 <i>(rapport IBGN)</i>
Sous-total partie A			60

PARTIE B – POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	10	0	10
Sous-total partie B			10
PARTIE C – POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	0	Non concerné
Sous-total partie C			
TOTAL			70

P203.3 - CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU

La collecte des effluents est conforme.

P204.3 - CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU

La station a été remise aux normes en 2008.

P205.3 - CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION DU SERVICE AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU

Le rejet de la station d'épuration est conforme à l'arrêté du 4 mars 2005 (modifié par l'arrêté du 8 novembre 2011 et du 12 mai 2014).

P254.3 - CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Cet indicateur correspond au pourcentage des bilans 24 h réalisés, dans le cadre de l'autosurveillance, conformes à la réglementation.

*Il se calcule de la façon suivante : nombre de bilans conformes/nombre de bilans réalisés * 100*

	MES	DCO	DBO5	NGL	PT	NK
<i>Nombre de bilans à réaliser par an</i>	52	52	24	24	24	24
Bilans réalisés	52	52	24	24	24	24
Bilans conformes	52	52	24	24	24	24
% conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT «EAUX USÉES»

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 oblige les communes à délimiter :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et, si elles le décident, leur entretien.

Dans ce cadre, la Ville de Pithiviers a confié en novembre 2009 à la société IRH le marché «études – diagnostic et schémas d'assainissement» afin d'élaborer un document de synthèse détaillant :

- l'état actuel de l'assainissement,
- les différentes solutions adaptées à la commune.

Différents documents ont été réalisés à la suite d'investigations sur le terrain. Ces documents d'étude ont abouti à un schéma directeur des eaux usées.

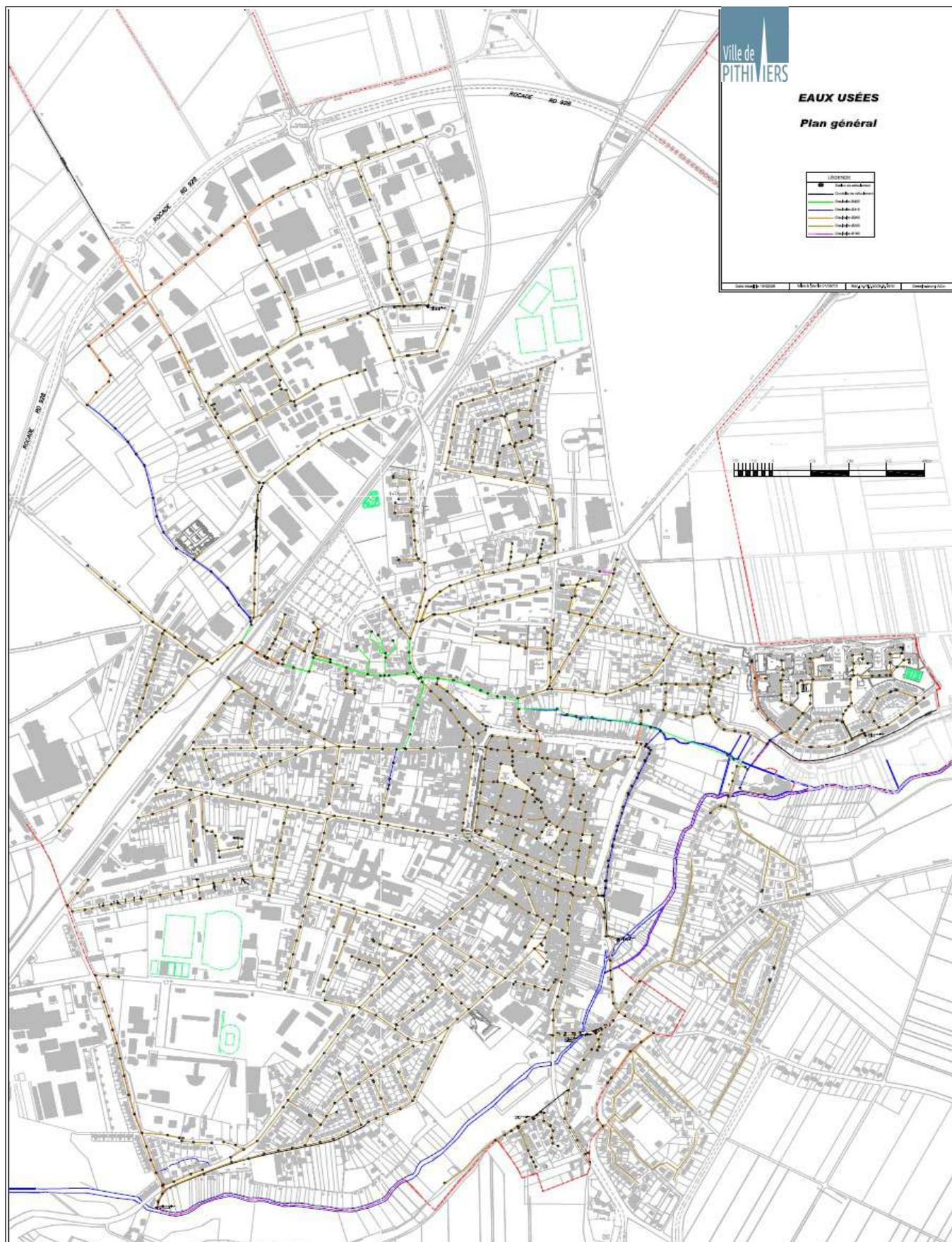
Afin de pouvoir appliquer légalement ce schéma, un document de zonage a été rédigé : « Zonage d'assainissement des eaux usées – Dossier d'enquête publique » avec une carte de zonage délimitant les zones d'assainissement collectif, les zones futures d'assainissement collectif et les zones d'assainissement individuel.

Ce document a été soumis à enquête publique du 19 mars 2012 au 20 avril 2012.

Après validation par délibération du Conseil Municipal, le zonage d'assainissement devient alors opposable à toute personne publique ou privée et est pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Les documents sont consultables en annexes,

PLAN DU RÉSEAU D'EAUX USÉES





LES INDICATEURS FINANCIERS

DÉCOMPOSITION DU PRIX TOTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR UN ABONNÉ DE PITHIVIERS

ANNÉE 2021

PART FIXE

	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	TAUX TVA	DATE CHAN- GEMENT	HT	TVA	TTC
PART FIXE EAU					5,50%	01/01/2018	20,00000 €	1,10000 €	21,10000 €
TOTAL PART FIXE EAU							20,00000 €	1,10000 €	21,10000 €

PRIX DU MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE SANS ASSAINISSEMENT TOUTES TAXES COMPRISES

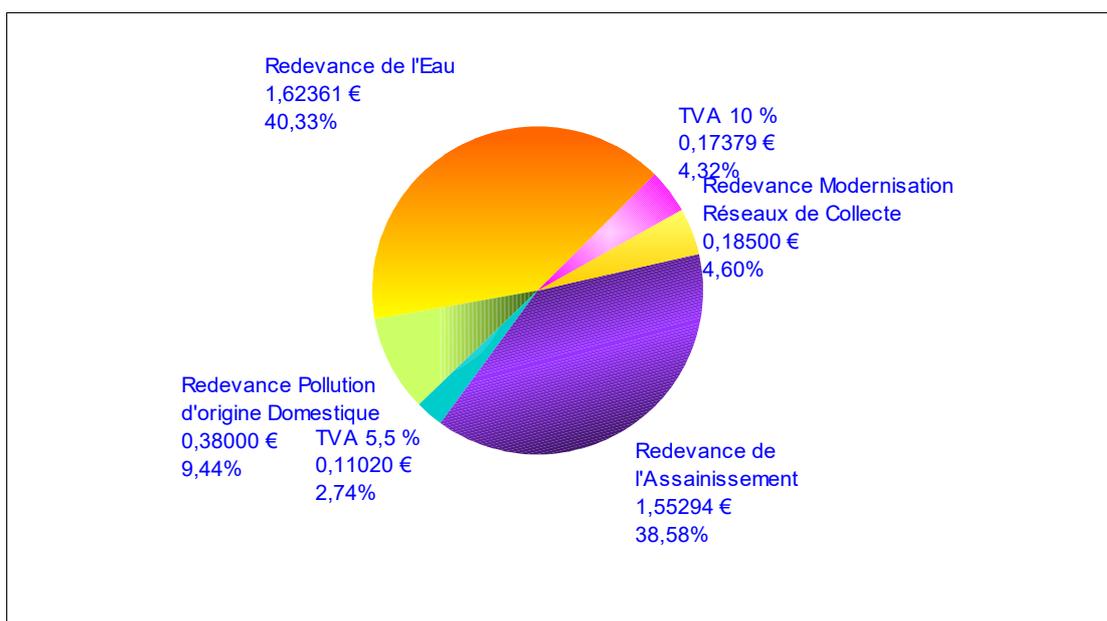
	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	TAUX TVA	DATE CHAN- GEMENT	HT	TVA	TTC
EAU	5,50%	1,62361 €	0,08930 €	1,71291 €	5,50%	01/03/2016	1,62361 €	0,08930 €	1,71291 €
POLLUTION	5,50%	0,38000 €	0,02090 €	0,40090 €	5,50%	01/01/2020	0,38000 €	0,02090 €	0,40090 €
TOTAL EAU		2,00361 €	0,11020 €	2,11381 €			2,00361 €	0,11020 €	2,11381 €

PRIX DU MÈTRE CUBE D'ASSAINISSEMENT TOUTES TAXES COMPRISES

	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	TAUX TVA	DATE CHAN- GEMENT	HT	TVA	TTC
ASSAINISSEMENT	10%	1,55294 €	0,15529 €	1,70823 €	10,00%	01/01/2015	1,55294 €	0,15529 €	1,70823 €
MODERNISATION RÉSEAUX COL- LECTE	10%	0,24000 €	0,02400 €	0,26400 €	10,00%	01/01/2020	0,18500 €	0,01850 €	0,20350 €
TOTAL ASSAINISSEMENT		1,79294 €	0,17929 €	1,97223 €			1,73794 €	0,17379 €	1,91173 €

PRIX GLOBAL DU MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE AVEC ASSAINISSEMENT TOUTES TAXES COMPRISES

	ANCIEN TARIF				NOUVEAU TARIF				
	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	TAUX TVA	DATE CHAN- GEMENT	HT	TVA	TTC
TOTAL EAU	5,50%	2,00361 €	0,11020 €	2,11381 €	5,50%	01/01/2020	2,00361 €	0,11020 €	2,11381 €
TOTAL ASSAINISSEMENT	10%	1,79294 €	0,17929 €	1,97223 €	10,00%	01/01/2020	1,73794 €	0,17379 €	1,91173 €
TOTAL GLOBAL		3,79655 €	0,28949 €	4,08604 €			3,79655 €	0,28949 €	4,02554 €



DÉCOMPOSITION DU PRIX TOTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR UN ABONNÉ DE PITHIVIERS

ANNÉE 2022

PART FIXE

	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	TAUX TVA	DATE CHAN- GEMENT	HT	TVA	TTC
PART FIXE EAU					5,50%	01/01/2018	20,00000 €	1,10000 €	21,10000 €
TOTAL PART FIXE EAU							20,00000 €	1,10000 €	21,10000 €

PRIX DU MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE SANS ASSAINISSEMENT TOUTES TAXES COMPRIS

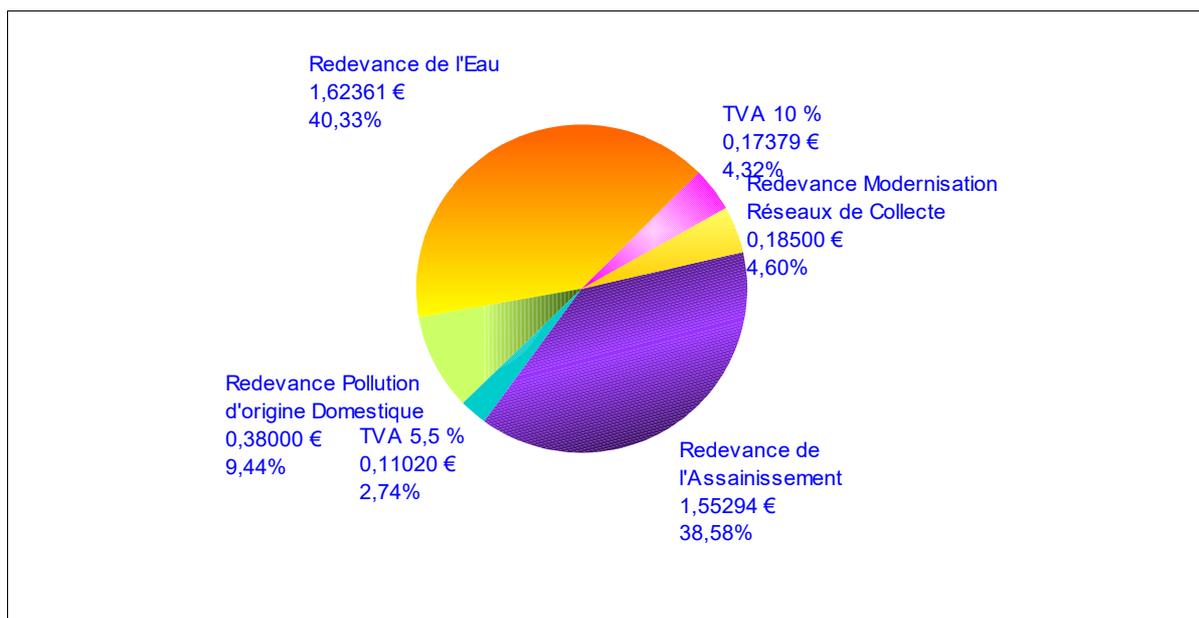
	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	TAUX TVA	DATE CHAN- GEMENT	HT	TVA	TTC
EAU	5,50%	1,62361 €	0,08930 €	1,71291 €	5,50%	01/03/2016	1,62361 €	0,08930 €	1,71291 €
POLLUTION	5,50%	0,38000 €	0,02090 €	0,40090 €	5,50%	01/01/2020	0,38000 €	0,02090 €	0,40090 €
TOTAL EAU		2,00361 €	0,11020 €	2,11381 €			2,00361 €	0,11020 €	2,11381 €

PRIX DU MÈTRE CUBE D'ASSAINISSEMENT TOUTES TAXES COMPRIS

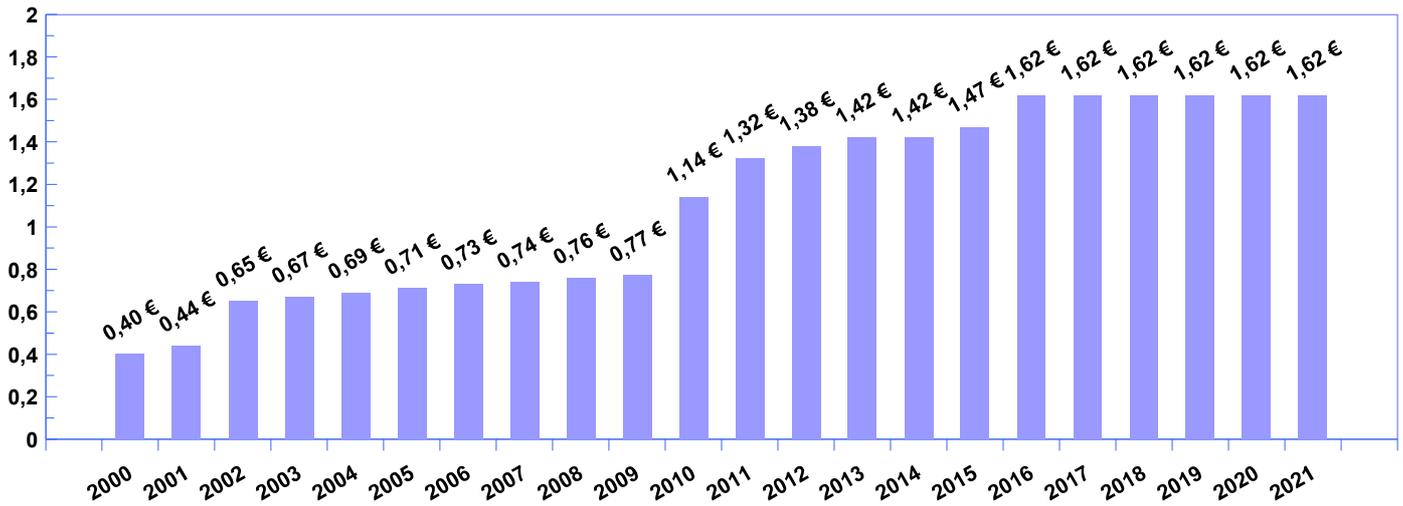
	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	TAUX TVA	DATE CHAN- GEMENT	HT	TVA	TTC
ASSAINISSEMENT	10%	1,55294 €	0,15529 €	1,70823 €	10,00%	01/01/2015	1,55294 €	0,15529 €	1,70823 €
MODERNISATION RÉSEAUX COL- LECTE	10%	0,24000 €	0,02400 €	0,26400 €	10,00%	01/01/2020	0,18500 €	0,01850 €	0,20350 €
TOTAL ASSAINISSEMENT		1,79294 €	0,17929 €	1,97223 €			1,73794 €	0,17379 €	1,91173 €

PRIX GLOBAL DU MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE AVEC ASSAINISSEMENT TOUTES TAXES COMPRIS

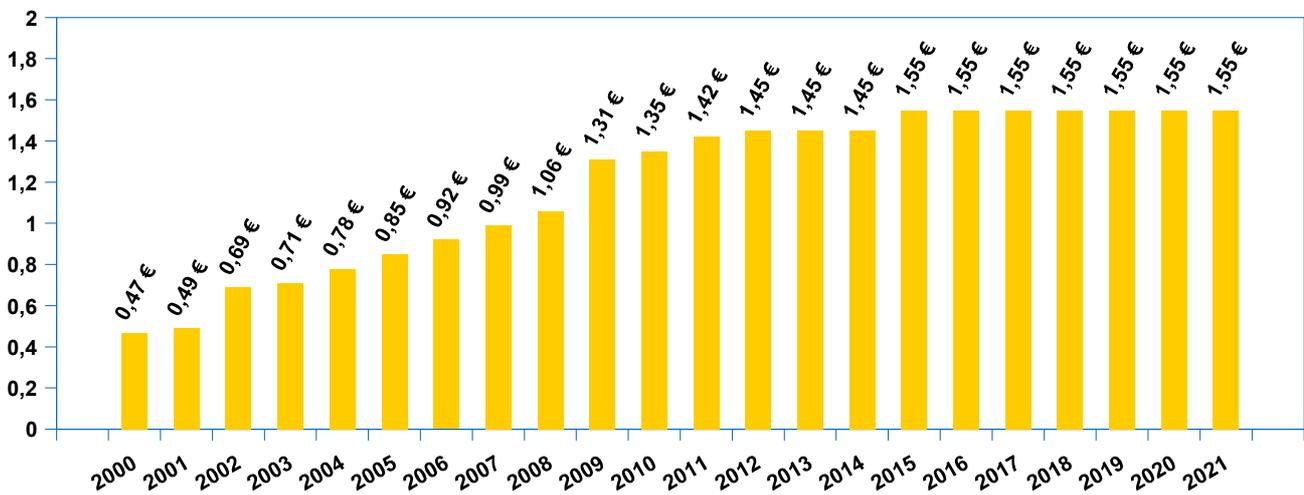
	ANCIEN TARIF				NOUVEAU TARIF				
	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	TAUX TVA	DATE CHAN- GEMENT	HT	TVA	TTC
TOTAL EAU	5,50%	2,00361 €	0,11020 €	2,11381 €	5,50%	01/01/2020	2,00361 €	0,11020 €	2,11381 €
TOTAL ASSAINISSEMENT	10%	1,79294 €	0,17929 €	1,97223 €	10,00%	01/01/2020	1,73794 €	0,17379 €	1,91173 €
TOTAL GLOBAL		3,79655 €	0,28949 €	4,08604 €			3,79655 €	0,28949 €	4,02554 €



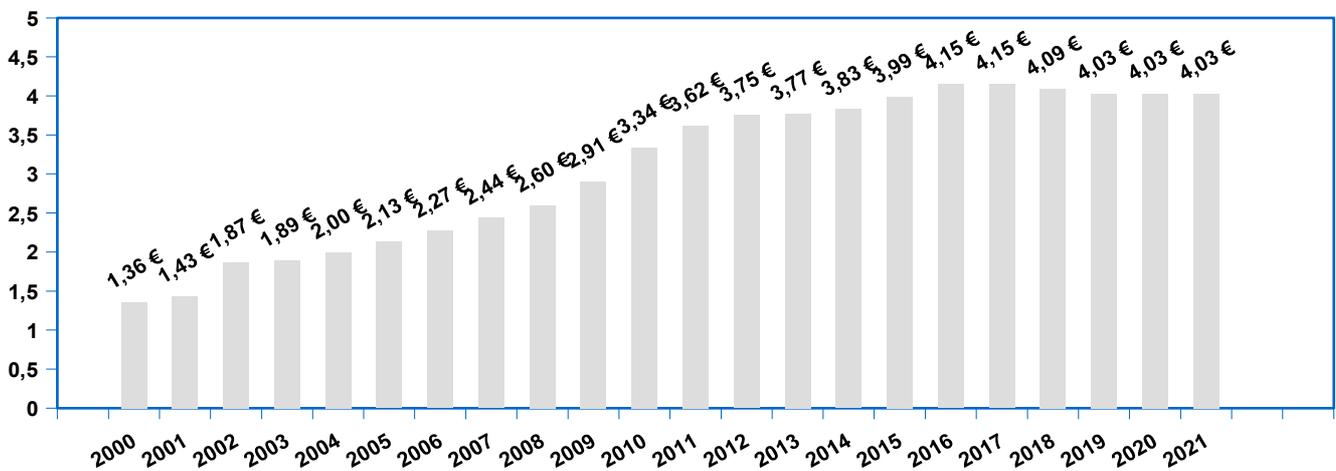
ÉVOLUTION DU TARIF DE L'EAU HT



ÉVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT HT



ÉVOLUTION DU PRIX FACTURÉ D'UN MÈTRE CUBE D'EAU ASSAINIE AVEC TAXES



ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

EAU POTABLE

ANNÉE	TARIF N-1	TARIF N	ÉVOLUTION EN €	VOLUME FACTURÉ	MONTANT FACTURÉ HT	PRIX MOYEN HT
1995	0,21000 €	0,24000 €	+ 0,03 €	866 675 m ³	200 605 €	0,23100 €
1996	0,24000 €	0,27000 €	+ 0,03 €	1 012 085 m ³	266 915 €	0,26400 €
1997	0,27000 €	0,30000 €	+ 0,03 €	1 082 434 m ³	313 232 €	0,28900 €
1998	0,30000 €	0,35000 €	+ 0,05 €	1 027 577 m ³	312 218 €	0,30400 €
1999	0,35000 €	0,38000 €	+ 0,03 €	902 476 m ³	311 748 €	0,34500 €
2000	0,38000 €	0,40000 €	+ 0,02 €	960 285 m ³	360 837 €	0,37600 €
2001	0,40000 €	0,44000 €	+ 0,04 €	1 034 401 m ³	405 078 €	0,39200 €
2002	0,44210 €	0,65000 €	+ 0,21 €	937 177 m ³	444 839 €	0,47500 €
2003	0,65000 €	0,67000 €	+ 0,02 €	886 222 m ³	549 643 €	0,62000 €
2004	0,67000 €	0,69000 €	+ 0,02 €	906 140 m ³	587 939 €	0,64900 €
2005	0,69000 €	0,71000 €	+ 0,02 €	885 360 m ³	584 678 €	0,66000 €
2006	0,71000 €	0,73000 €	+ 0,02 €	890 374 m ³	605 452 €	0,68000 €
2007	0,73000 €	0,74000 €	+ 0,01 €	876 069 m ³	613 734 €	0,70100 €
2008	0,73000 €	0,75950 €	+ 0,05 €	828 143 m ³	594 614 €	0,71800 €
2009	0,75950 €	0,77469 €	+ 0,02 €	839 464 m ³	620 088 €	0,73900 €
2010	0,77469 €	1,14469 €	+ 0,37 €	767 121 m ³	635 313 €	0,82800 €
2011	1,14469 €	1,31639 €	+ 0,17 €	788 909 m ³	907 939 €	1,15100 €
2012	1,31639 €	1,38221 €	+ 0,07 €	744 067 m ³	978 262 €	1,31500 €
2013	1,38221 €	1,42361 €	+ 0,04 €	705 279 m ³	975 290 €	1,38300 €
2014	1,42361 €	1,42361 €	+ 0,00 €	712 094 m ³	1 003 692 €	1,40900 €
2015	1,42361 €	1,47361 €	+ 0,05 €	702 749 m ³	1 015 611 €	1,44500 €
2016	1,47361 €	1,62361 €	+ 0,15 €	705 073 m ³	1 047 144 €	1,48500 €
2017	1,62361 €	1,62361 €	+ 0,00 €	755 913 m ³	1 208 315 €	1,59800 €
2018	1,62361 €	1,62361 €	+0,00 €	675 969 m ³	1 032 423 €	1,52732 €
2019	1,62361 €	1,62361 €	+ 0,00 €	670 348 m ³	1 100 366 €	1,64100 €
2020	1,62361 €	1,62361 €	+ 0,00 €	685 947 m ³	1 130 617,00 €	1,64800 €
2021	1,62361 €	1,62361 €	+ 0,00 €	637 224 m ³	1 019 701,00 €	1,60000 €
2022	1,62361 €	1,62361 €	+ 0,00 €			

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT

ANNÉE	TARIF N-1	TARIF N	ÉVOLUTION EN €	VOLUME FACTURÉ	MONTANT FACTURÉ HT	PRIX MOYEN HT
1995	0,32000 €	0,37000 €	+ 0,05 €	1 066 951 m ³	334 097 €	0,31300 €
1996	0,37000 €	0,37000 €	+ 0,00 €	1 204 354 m ³	383 122 €	0,31800 €
1997	0,37000 €	0,38000 €	+ 0,01 €	1 251 347 m ³	406 486 €	0,32500 €
1998	0,38000 €	0,46000 €	+ 0,08 €	1 228 972 m ³	427 287 €	0,34800 €
1999	0,46000 €	0,46000 €	+ 0,00 €	1 146 154 m ³	455 791 €	0,39800 €
2000	0,46000 €	0,47000 €	+ 0,01 €	1 078 721 m ³	461 386 €	0,42800 €
2001	0,47000 €	0,49000 €	+ 0,02 €	1 194 648 m ³	496 595 €	0,41600 €
2002	0,49000 €	0,69000 €	+ 0,20 €	1 056 863 m ³	528 766 €	0,50000 €
2003	0,69000 €	0,71000 €	+ 0,02 €	1 124 420 m ³	670 027 €	0,59600 €
2004	0,71000 €	0,78000 €	+ 0,07 €	2 082 410 m ³	602 637 €	0,28900 €
2005	0,78000 €	0,85000 €	+ 0,07 €	2 645 055 m ³	777 280 €	0,29400 €
2006	0,85000 €	0,92000 €	+ 0,07 €	2 137 416 m ³	611 295 €	0,28600 €
2007	0,92000 €	0,99000 €	+ 0,07 €	1 947 946 m ³	689 809 €	0,35400 €
2008	0,99000 €	1,06000 €	+ 0,07 €	1 592 675 m ³	714 706 €	0,44900 €
2009	1,06000 €	1,31000 €	+ 0,25 €	1 718 003 m ³	995 884 €	0,58000 €
2010	1,31000 €	1,35000 €	+ 0,04 €	1 573 565 m ³	1 092 913 €	0,69500 €
2011	1,35000 €	1,41750 €	+ 0,07 €	1 673 458 m ³	1 140 775 €	0,68500 €
2012	1,41750 €	1,45294 €	+ 0,04 €	1 749 231 m ³	1 235 464 €	0,70600 €
2013	1,45294 €	1,45294 €	+ 0,00 €	1 636 678 m ³	1 332 464 €	0,81400 €
2014	1,45294 €	1,45294 €	+ 0,00 €	1 176 615 m ³	1 043 271 €	0,88700 €
2015	1,45294 €	1,55294 €	+ 0,10 €	1 308 478 m ³	1 283 761 €	0,98100 €
2016	1,55294 €	1,55294 €	+ 0,00 €	1 299 445 m ³	1 163 447 €	0,89500 €
2017	1,55294 €	1,55294 €	+ 0,00 €	1 382 867 m ³	1 321 520 €	0,95600 €
2018	1,55294 €	1,55294 €	+0,00 €	1 121 299 m ³	1 117 011 €	0,99610 €
2019	1,55294 €	1,55294 €	+ 0,00 €	1 195 411 m ³	1 171 384 €	0,98000 €
2020	1,55294 €	1,55294 €	+ 0,00 €	1 203 712 m ³	1 334 075 €	1,10800 €
2021	1,55294 €	1,55294 €	+ 0,00 €	1 053 938 m ³	1 140 229 €	1,08187 €
2022	1,55294 €	1,55294 €	+ 0,00 €			

TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2021

Nature	Libellé chapitre voté	Date pièce	Numéro bordereau	Numéro pièce	Libellé	Tiers	Montant HT
1641	EMPRUNT ET DETTE	04/02/21	4	14	ÉCHÉANCE 10/01/2021	CRÉDIT AGRICOLE	13 333,33 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	04/02/21	4	13	ÉCHÉANCE 25/01/2021	CAISSE D'ÉPARGNE	13 067,45 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	30/04/21	24	87	ÉCHÉANCE 30/03/2021	CRÉDIT AGRICOLE	11 666,67 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	12/05/21	26	94	ÉCHÉANCE 10/04/2021	CRÉDIT AGRICOLE	13 333,33 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	12/05/21	26	93	ÉCHÉANCE 25/04/2021	CAISSE D'ÉPARGNE	13 243,86 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	26/05/21	32	117	ÉCHÉANCE 07/06/2021	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	1 384,00 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	26/05/21	32	118	ÉCHÉANCE 30/06/2021	CRÉDIT AGRICOLE	11 666,67 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	10/08/21	46	233	ÉCHÉANCE 01/07/2021	CFFL	21 189,56 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	10/08/21	46	234	ÉCHÉANCE 10/07/2021	CRÉDIT AGRICOLE	13 333,33 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	10/08/21	46	232	ÉCHÉANCE 25/07/2021	CAISSE D'ÉPARGNE	13 422,66 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	03/11/21	66	392	ÉCHÉANCE 30/09/2021	CRÉDIT AGRICOLE	11 666,67 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	03/11/21	66	391	ÉCHÉANCE 10/10/2021	CRÉDIT AGRICOLE	13 333,33 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	03/11/21	66	390	ÉCHÉANCE 25/10/2021	CRÉDIT AGRICOLE	13 603,87 €
1641	EMPRUNT ET DETTE	19/11/21	71	412	ÉCHÉANCE 30/12/2021	CRÉDIT AGRICOLE	11 666,67 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/02/21	5	18	FOURNITURE DE COMPTEURS	UGAP	5 956,50 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/02/21	5	19	FOURNITURE DE COMPTEURS	UGAP	689,70 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/02/21	5	17	MODULES RADIO	UGAP	6 792,50 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/02/21	5	20	CRÉATION BRANCHEMENTS AEP POUR NOUVEAU COLLÈGE DADONVILLE	YOU	12 295,00 €
2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/02/21	5	21	CAISSE PALETTE	FRANKEL INDUSTRIE	279,00 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/03/21	12	48	MISSION DIAGNOSTIC ET PROGRAMME FAISABILITÉ	PERENNE	5 460,00 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/03/21	12	49	CRÉATION BRANCHEMENT AEP	SOGEA	1 315,00 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19/03/21	18	66	FOURNITURE DE COMPTEURS	UGAP	1 337,60 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19/03/21	16	60	RAR 2020	SUEZ EAU FRANCE	17 957,00 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19/05/21	28	106	CRÉATION BRANCHEMENT AEP	YOU	2 449,00 €
2182	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16/07/21	42	216	PUBLICATION	JOURNAUX OFFICIELS	720,00 €
2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16/07/21	42	219	FOURNITURE DE COMPTEURS	UGAP	416,96 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16/07/21	42	218	FOURNITURE DE COMPTEURS	UGAP	1 826,13 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16/07/21	42	215	MAITRISE D'OEUVRE POUR REMPLACEMENT CANALISATIONS	PERENNE	3 000,00 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16/07/21	42	217	PUBLICATION	JOURNAUX OFFICIELS	270,00 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16/07/21	42	221	CRÉATION BRANCHEMENT AEP	YOU	1 005,00 €
2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16/07/21	42	220	FOURNITURE DE COMPTEURS	UGAP	710,6

EXERCICE 2021

Nature	Libellé chapitre voté	Date pièce	Numéro bordereau	Numéro pièce	Libellé	Tiers	Montant HT
21561	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13/08/21	49	276	ANALYSEUR DE CHLORE	SUEZ EAU FRANCE	10 893,00 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	02/12/21	74	415	FOURNITURE D'UN COMPTEUR	UGAP	292,60 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	08/10/21	56	353	RENOUVELLEMENT CANALISATIONS CLOS BEAUVOYS	YOU	7 840,75 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/10/21	63	387	RENOUVELLEMENT CANALISATIONS CLOS BEAUVOYS	YOU	66 943,25 €
21531	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	02/12/21	73	414	RENOUVELLEMENT CANALISATIONS CLOS BEAUVOYS	YOU	48 664,00 €
2031	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/03/21	13	50	RÉUNION DE LANCEMENT	SAFEGE	13 805,00 €
2031	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19/03/21	19	67	VULNÉRABILITE AA C	SAFEGE	2 137,50 €
2031	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19/05/21	29	107	VULNÉRABILITE AA C	SAFEGE	2 200,00 €
2031	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13/08/21	49	275	VULNÉRABILITE AA C	SAFEGE	5 325,00 €
139111	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16/11/21	69	403	CONSTATATION QUOTE PART SUBVENTION	SERVICE DES EAUX	11 847,00 €
13918	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16/11/21	69	403	CONSTATATION QUOTE PART SUBVENTION	SERVICE DES EAUX	4 559,00 €

EXERCICE 2022

PRODUCTION D'EAU POTABLE

	DÉTAIL	TOTAL HT
TRAVAUX ENVISAGÉS	ÉTUDE DU BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE - PHASE 2	147 850,00 €
	TOTAL	147 850,00 €

STOCKAGE ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

	DÉTAIL	MONTANT (HT)
TRAVAUX ENVISAGÉS	DÉMOLITION RÉSERVOIR CHANTALOUP	100 000,00 €
	SÉCURISATION RÉSERVOIR SAINT-ÉLOI (GOUTTIÈRE)	17 000,00 €
	REMPACEMENT COMPTEURS DE PRODUCTION SUR DEUX FORAGES	10 000,00 €
	RÉSERVE POUR ÉQUIPEMENTS DÉFAILLANTS	10 000,00 €
	TOTAL	137 000,00 €

TRANSPORT DE L'EAU POTABLE

	DÉTAIL	MONTANT (HT)
TRAVAUX ENVISAGÉS	PROVISION POUR BRANCHEMENTS NEUFS	10 000,00 €
	RENOUVELLEMENT SYSTÈME DE COMPTAGE	20 000,00 €
	PROGRAMME DE TRAVAUX SUIVANT SCHÉMA DIRECTEUR	1 650,00 €
	REMPACEMENT RÉSEAU MAIL SUD	95 000,00 €
	REMPACEMENT RÉSEAU RUE DE LA CITÉ CROIX SAINT-MARTIN	90 000,00 €
	TRAVAUX SUIVANT SCHÉMA DIRECTEUR (1ÈRE TRANCHE)	50 000,00 €
	TOTAL	266 650,00 €

MATÉRIELS ET MOBILIER

	DÉTAIL	MONTANT (HT)
MATÉRIELS ENVISAGÉS	VÉHICULE ET MATÉRIEL DE SERVICE	12 000,00 €
	ORDINATEUR	850,00 €
	TÉLÉPHONIE	342,00 €
	TOTAL	13 192,00 €

BRANCHEMENTS NEUFS RECOUVRÉS

ADDUCTION D'EAU POTABLE

EXERCICE 2021

N°	DATE DE LA DEMANDE	ADRESSE DU BRANCHEMENT	Ø	TYPE IMMEUBLE	DEVIS			FACTURE				DATE DE RÉALISATION DÉLAI	DÉVOLUTION DES TRAVAUX			OBSERVATIONS	
					N°	DATE	MONTANT HT	DATE DEVIS ACCEPTÉ	DATE	N° RÔLE	N° FACTURE		BMONTANT HT	LONGUEUR DU BRANCHEMENT	ENTREPRISE		MONTANT HT
1	29/12/20	41 RUE DE CAQUEREAU	20	HABITATION	15	15/12/20	2 449 €	18/01/21	11/01/21	2	1	2 449 €	09/03/21 70j	9 ml	YOU SAUVÈTRE	2 449 €	
2	28/01/21	RUE CARNOT MÉMORIAL DE LA SHOAH	20	MUSÉE	6	09/03/21	1 679 €	01/04/21	01/04/21	18	334	1 679 €	07/09/21 222j	1 ml	YOU SAUVÈTRE	1 679 €	
3	24/04/21	78 FAUBOURG D'ORLÉANS	40	GARAGE	11	17/05/21	3 150 €	21/09/21	21/09/21	59	3865	3 150 €	02/07/21 69j	2 ml	YOU SAUVÈTRE	3 150 €	

TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

EXERCICE 2021

Nature	Libellé chapitre voté	Date pièce	Numéro bordereau	Numéro pièce	Libellé	Tiers	Montant HT
1641	EMPRUNT ET DETTES	28/01/21	4	22	ÉCHÉANCE 12/01/2021	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	32 138,67 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	28/01/21	4	23	ÉCHÉANCE 21/02/2021	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	12 052,00 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	02/03/21	11	56	7004525477 AMORTISSEMENT 10/02/2021 MISE AUX NORMES DE LA STEP	CRÉDIT AGRICOLE	20 472,96 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	23/04/21	29	124	7673201/7615648 AMORTISSEMENT 25/03/21 – FINANCEMENT STEP	CAISSE D'ÉPARGNE	13 000,00 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	12/05/21	33	140	061002 AMORTISSEMENT 5/04/2021 MISE AUX NORMES STEP	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	20 086,66 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	12/05/21	33	141	70045254777 AMORTISSEMENT 10/05/2021 MISE AUX NORMES STEP	CRÉDIT AGRICOLE	20 682,31 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	26/05/21	38	160	10440261/01 AMORTISSEMENT 26/05/2021 REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	3 479,80 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	26/05/21	38	161	7673201/7615648 AMORTISSEMENT 25/06/21 – FINANCEMENT STEP	CAISSE D'ÉPARGNE	13 000,00 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	10/08/21	51	273	MON502941 AMORTISSEMENT 01/07/2021 REAMENAGEMENT EMPRUNT STRUCTURE DEXIA	CFFIL LA BANQUE POSTALE	21 189,56 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	23/09/21	64	364	70045254777 AMORTISSEMENT 10/08/2021 MISE AUX NORMES STEP	CRÉDIT AGRICOLE	20 893,80 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	03/11/21	78	445	7673201/7615648 AMORTISSEMENT 25/09/21 – FINANCEMENT STEP	CAISSE D'ÉPARGNE	13 000,00 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	26/11/21	87	477	ECHÉANCE OCTOBRE 2021 MISE AUX NORMES STEP	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	8 034,67 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	26/11/21	87	476	ECHÉANCE OCTOBRE 2021 MISE AUX NORMES STEP	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	8 034,67 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	19/11/21	83	466	70045254777 AMORTISSEMENT 10/11/2021 MISE AUX NORMES STATION D'ÉPURATION	CRÉDIT AGRICOLE	21 107,43 €
1641	EMPRUNT ET DETTES	19/11/21	83	465	7673201/7615648 AMORTISSEMENT 25/12/2021 FINANCEMENT STEP	CAISSE D'ÉPARGNE	13 000,00 €
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	22/04/21	27	122	ASSISTANCE CONTRAT TRAVAUX BASSIN ST MATHURIN	IRH INGENIEUR CONSEIL	6 240,00 €
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	09/03/21	14	66	PARUTION ANNONCE	JOURNAUX OFFICIELS	720,00 €
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	19/05/21	151	35	PARUTION ANNONCE	JOURNAUX OFFICIELS	90,00 €
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	09/03/21	14	65	CREATION D'UN TABOURET DE BRANCHEMENT	ROGUET EURL	1 634,00 €
215321	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19/05/21	35	150	CREATION D'UN TABOURET DE BRANCHEMENT	YOU-SAUVÊTRE	3 940,00 €
215321	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13/08/21	54	321	CREATION BRANCHEMENT	YOU-SAUVÊTRE	6 445,00 €
215321	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19/10/21	72	416	CREATION D'UN TABOURET DE BRANCHEMENT	YOU-SAUVÊTRE	6 443,00 €
21532	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	09/03/21	14	64	CREATION BRANCHEMENT EAUX USEES	SOGEA NORD OUEST TP	3 870,00
21562	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13/08/21	54	322	REPLACEMENT POMPE	SUEZ EAU FRANCE	4 124 €

EXERCICE 2021

Nature	Libellé chapitre voté	Date pièce	Numéro bordereau	Numéro pièce	Libellé	Tiers	Montant HT
2562	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21/09/21	62	362	REPLACEMENT DU TRANSFORMATEUR	SOMELEC SAS	21 191,00 €
2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13/08/21	54	323	DESSICATEUR HALOGENE	GROSSERON	2 028,00 €
2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	08/09/21	58	345	FOURNITURE MONOBROSSE	OREXAD FIMATEC	1 246,00 €
2031	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24/11/21	85	468	PHASE 4 ET 5 DE L'ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR ASS	IRH INGENIEUR CONSEIL	9 200,00 €
238	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	02/12/21	90	486	AVANCE FORFAITAIRE LOT 2 TRAVAUX PLACE DE GAULLE	COLAS FRANCE	12 402,05 €

TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT DES EAUX SALES

BRANCHEMENTS NEUFS RECOUVRÉS COLLECTE DES EAUX USÉES EXERCICE 2021

N°	DATE DE LA DEMANDE	ADRESSE DU BRANCHEMENT	TYPE IMMEUBLE	DEVIS			FACTURE			DATE DE RÉALISATION DÉLAI	LONGUEUR DU BRANCHEMENT	DÉVOLUTION DES TRAVAUX		OBSERVATIONS		
				N°	DATE	MONTANT HT	DATE RETOUR DEVIS ACCEPTÉ	DATE	N° RÔLE			N° FACTURE	MONTANT HT		ENTREPRISE	MONTANT HT
1	09/12/20	5 RUE GEORGES TONNELAT 2 RUE DES PRESOIERS	LOCAUX PROFESSIONNELS + HABITATION	2	21/01/21	3 940 €	29/01/21	04/02/21	5	32	3 940,00 €	12/04/21 124 j	-	YOU SAUVÊTRE	3 940 €	CRÉATION TABOURET SUR BRANCHEMENT EXISTANT
2	06/12/20	115 FAUBOURG D'ORLÉANS	HABITATION	1	19/01/21	1 634 €	20/01/21	21/01/21	19	19	1 634,00 €	09/02/21 45 j	-	ROGUET	1 634 €	CRÉATION TABOURET SUR BRANCHEMENT EXISTANT
3	26/01/21	RUE CARNOT MÉMORIAL DE LA SHOAH	MUSÉE	7	09/03/21	6 445 €	18/03/21	01/04/21	20	335	6 445,00 €	07/09/21 222 j	13 ml	YOU SAUVÊTRE	6 445 €	
4	13/04/21	1 RUE PRUD'HOMME	HABITATION	10	17/05/21	6 130 €	22/06/21	22/06/21	42	1502	6 130,00 €	NON RÉALISÉ CAR NON RÉGLÉ PAR LE DEMANDEUR	-	YOU SAUVÊTRE	-	CRÉATION TABOURET SUR BRANCHEMENT EXISTANT
5	24/04/21	78 FAUBOURG D'ORLÉANS	GARAGE	12	17/05/21	7 530 €	21/09/21	21/09/21	69	3866	7 530,00 €	02/07/21 69 j	2 ml	YOU SAUVÊTRE	7 530 €	

EXERCICE 2022

TRANSPORT D'EAUX USÉES

	DÉTAIL	MONTANT (HT)
TRAVAUX ENVISAGÉS	<i>REQUALIFICATION MAIL SUD</i>	26 675,00 €
	<i>PROVISION BRANCHEMENTS NEUFS</i>	30 000,00 €
	TOTAL	56 675,00 €

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

	DÉTAIL	MONTANT (HT)
TRAVAUX ENVISAGÉS	<i>COMPLEMENT MISE EN PLACE DIAGNOSTIC PERMANENT</i>	3 470,00 €
	<i>DALLE BETON ZONE DE DECHARGEMENT STEP</i>	5 000,00 €
	<i>REPLACEMENT 3 AUTOMATES ET 2 TERMINAUX</i>	110 000,00 €
	<i>RESERVE POUR EQUIPEMENTS DEFAILLANTS</i>	30 000,00 €
	TOTAL	148 470,00 €

TRANSPORT D'EAUX PLUVIALES OU ÉPURÉES

	DÉTAIL	MONTANT (HT)
TRAVAUX ENVISAGÉS	<i>BASSIN PLUVIAL SAINT-MATHURIN</i>	1 884 700,00 €
	TOTAL	1 884 700,00 €

MATÉRIELS ET MOBILIER

	DÉTAIL	MONTANT (HT)
MATÉRIELS ENVISAGÉS	<i>3 TABLETTES</i>	1 500,00 €
	<i>TELEPHONE ATHESI</i>	513,00 €
	<i>SIEGE DE BUREAU LABORATOIRE</i>	180,00 €
	<i>MONOBROSSE + AUTOLAVEUSE LOCAL CENTRIFUGEUSES</i>	5 000,00 €
	TOTAL	7 193,00 €

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES VOLUMES FACTURÉS EN 2021

EAU

	VOLUME	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
PART FIXE		68 989,11 €	3 794,39 €	72 783,50 €
REDEVANCE EAU	637 224	1 019 700,84 €	56 083,98 €	1 075 784,82 €
REDEVANCE POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	483 410	182 072,06 €	10 014,18 €	192 086,24 €
TOTAL BUDGET EAU		1 270 762,01 €	69 892,55 €	1 340 654,56 €

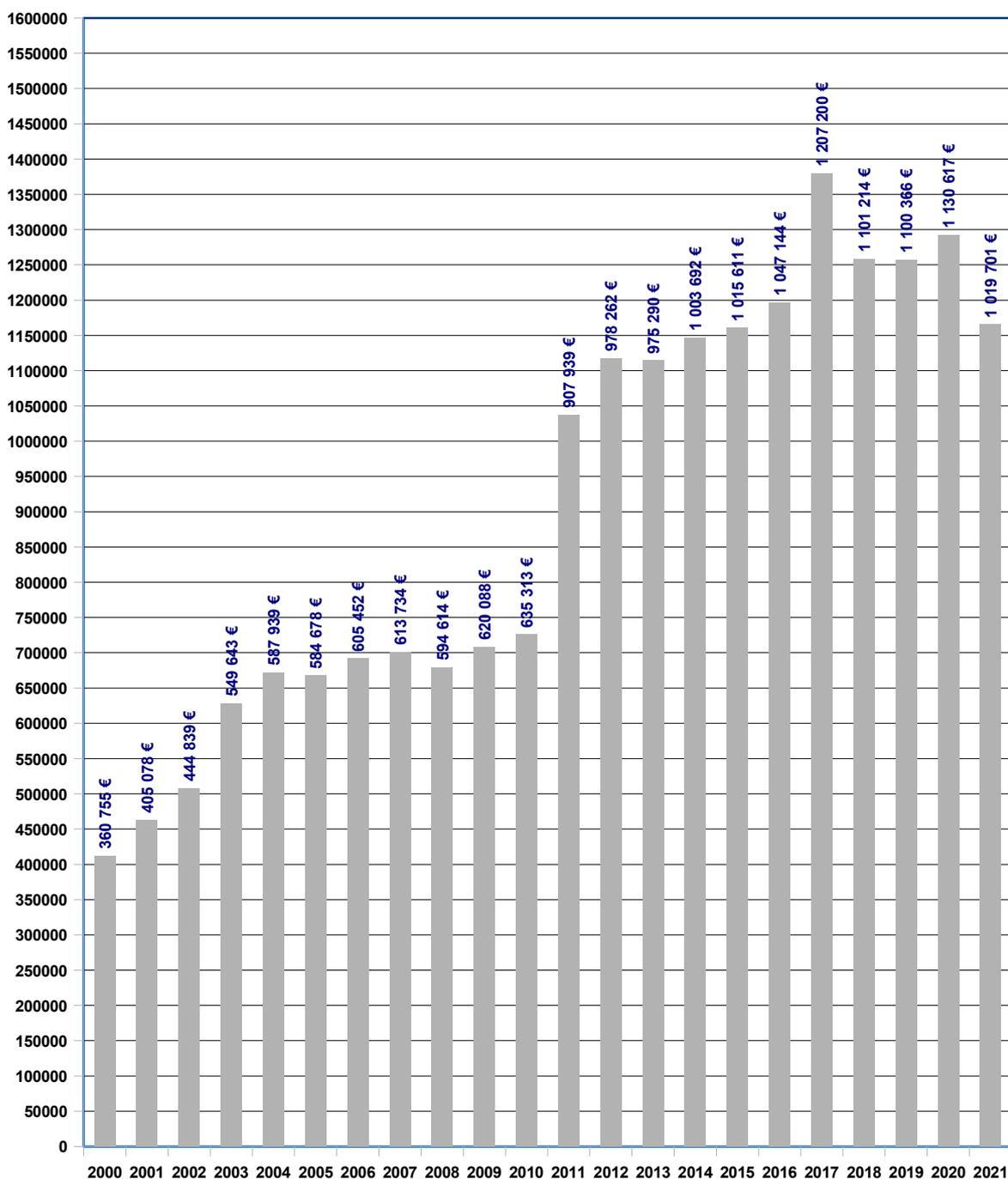
ASSAINISSEMENT

	VOLUME	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	1 053 938	1 140 229,24 €	114 024,68 €	1 254 253,92 €
REDEVANCE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	404 086	7 658,67 €	767,35 €	8 426,02 €
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT		1 147 887,91 €	114 792,03 €	1 262 679,94 €

TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT		2 418 649,92 €	184 684,58 €	2 603 334,50 €
------------------------------------	--	-----------------------	---------------------	-----------------------

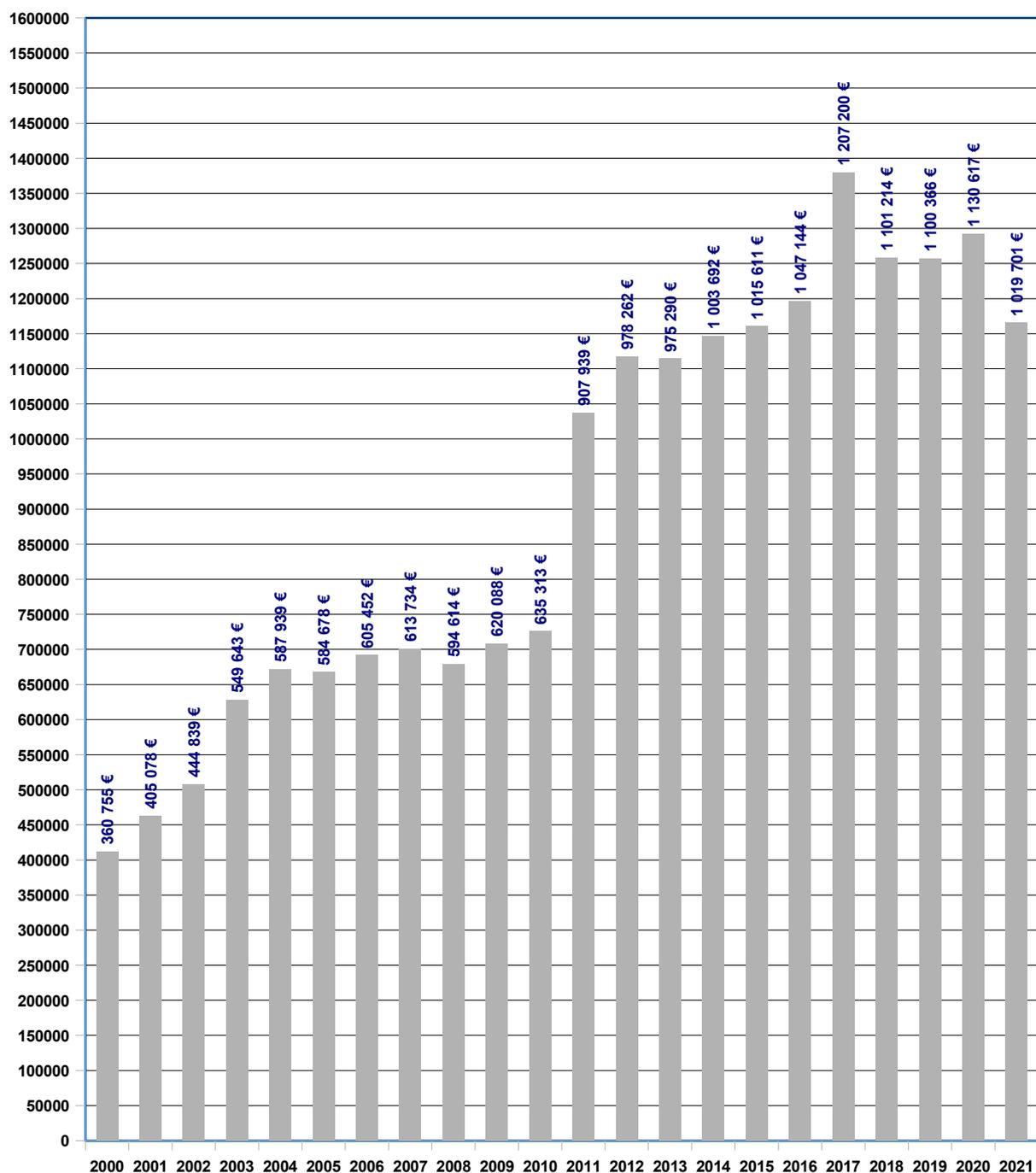
Concernant le budget assainissement de 2021, il est important de préciser que suite à une erreur de saisie du tarif pour la redevance modernisation des réseaux de collecte, le taux appliqué était de 0,0185 au lieu de 0,185. La régularisation aura lieu sur 2022,

ÉVOLUTION DE LA FACTURATION HORS TAXE ASSISE SUR L'EAU



* L'augmentation de la facturation en 2017 est due à l'estimation d'une partie des consommations. Le service n'a pas pu relever la totalité des compteurs en raison du recrutement tardif d'un nouveau releveur. Il a été pris la décision de facturer des estimations qui seront déduites des consommations 2018.

ÉVOLUTION DE LA FACTURATION HORS TAXE ASSISE SUR L'ASSAINISSEMENT



* Entre 2013 et 2014, l'écart est dû à la modification de la période de facturation (le deuxième semestre 2014 est calculé sur 9 mois au lieu des 7 mois habituels, la facturation est intervenue en janvier 2015) afin de faciliter la mise en place des nouvelles conventions spéciales de déversement (facturation en années calendaires) - (abattement de 50 % pour industriels avant nouvelle convention 2015).

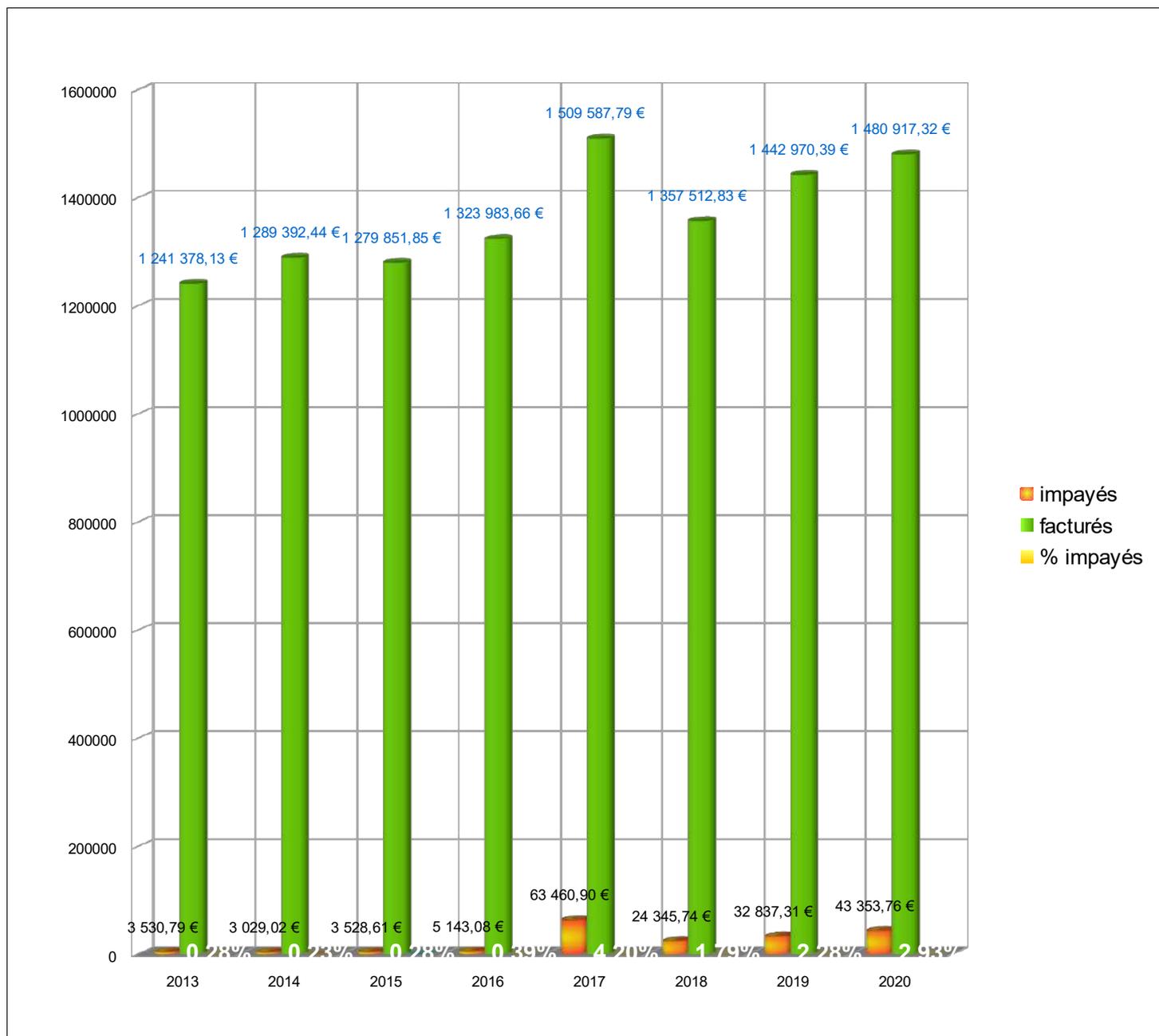
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

(Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1).

Ne sont prises en compte que les factures concernant la vente d'eau potable. Les factures de réalisation de branchements ou les remboursements et refacturation (suite à erreur de facturation) ne sont pas incluses dans ce calcul.

	Exercice 2021
Montant des impayés en € pour l'année 2020 connu au 31/12/2021	43 353,76 €
Total TTC facturés en 2020	1 480 917,32 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	2,93 %

Évolution des impayés sur les factures d'eau



Ces indicateurs permettent de mesurer l'efficacité globale du système de recouvrement à une date donnée. Ils ne représentent pas le taux final des impayés qui ne peut être connu que plus tard en fonction des recouvrements du Trésor Public.

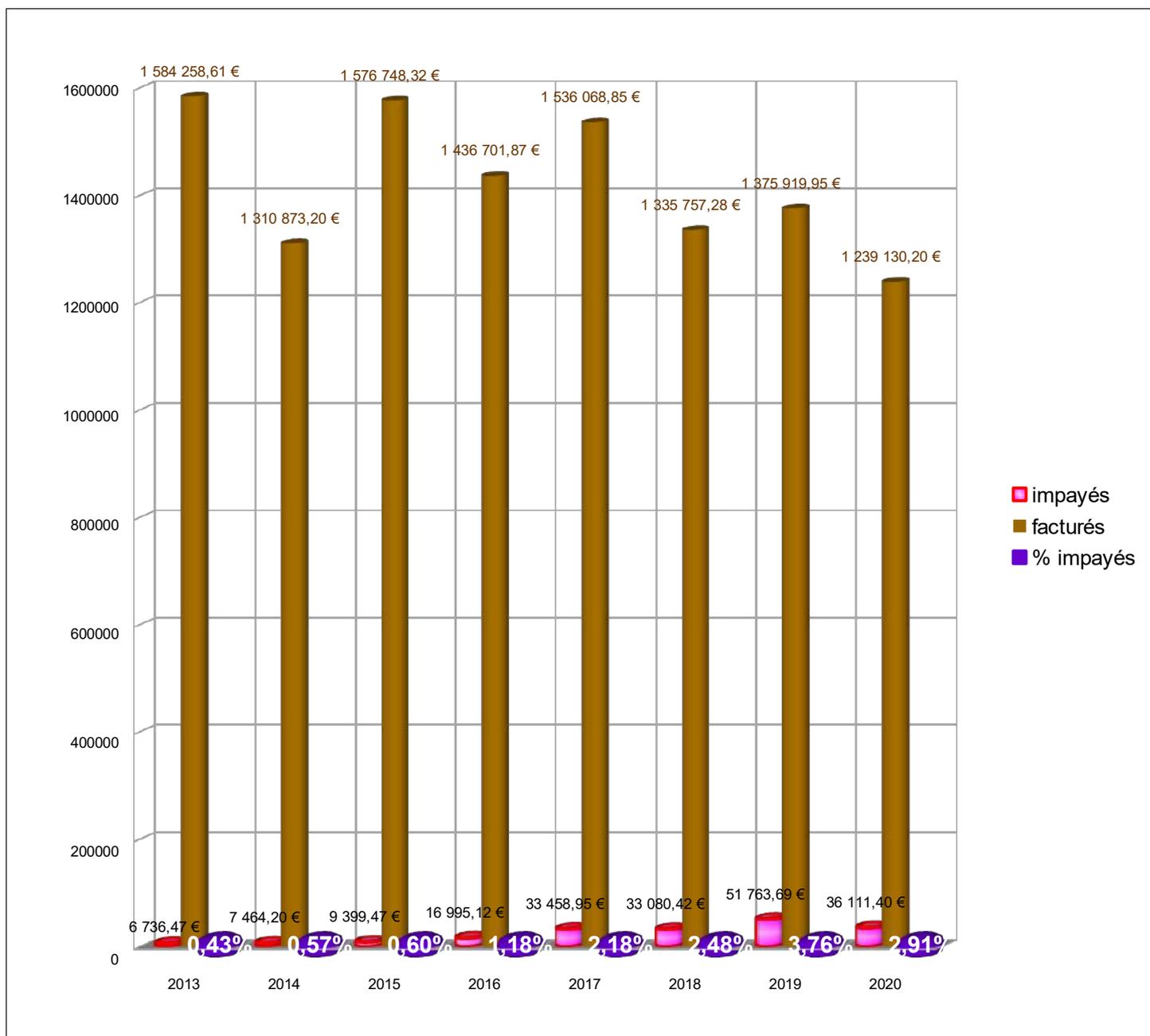
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

(Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1).

Ne sont prises en compte que les factures concernant l'assainissement collectif. Les factures de réalisation de branchements ou les remboursements et refacturation (suite à erreur de facturation) ne sont pas incluses dans ce calcul.

	Exercice 2021
Montant des impayés en € pour l'année 2020 connu au 31/12/2021	36 111,40 €
Total TTC facturés en 2021	1 239 130,20 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	2,91 %

Évolution des impayés sur les factures d'assainissement



Ces indicateurs permettent de mesurer l'efficacité globale du système de recouvrement à une date donnée. Ils ne représentent pas le taux final des impayés qui ne peut être connu que plus tard en fonction des recouvrements du Trésor Public.

EAU POTABLE

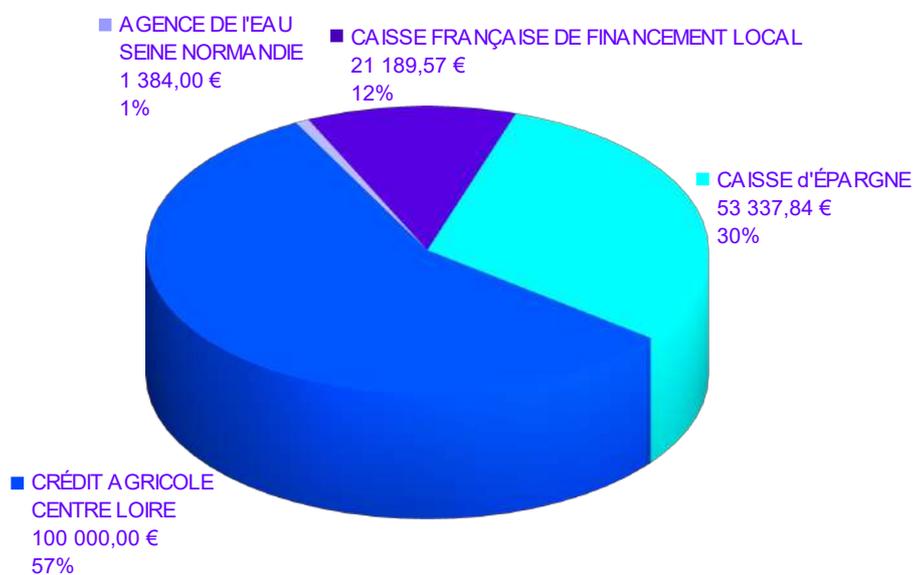
ÉTAT DE LA DETTE - ANNÉE 2021

État de la dette - Détail par bénéficiaires

Budget Primitif Exercice 2021 (31/12/2021)

Organisme prêteur		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice		
				Capital	Intérêts	
-	Budget : EAU Service des Eaux	3 399 269,12 €	1 535 381,72 €	175 911,41 €	67 832,82 €	
-	Année	Organisme prêteur : Agence de l'Eau Seine Normandie	20 760,00 €	1 384,00 €	1 384,00 €	0,00 €
	2008	Agence de l'Eau Seine Normandie Contrat n° 033806A	20 760,00 €	1 384,00 €	1 384,00 €	0,00 €
		TOTAL	20 760,00 €	1 384,00 €	1 384,00 €	0,00 €
-		Organisme prêteur : Caisse Française de Financement Local	392 775,38 €	279 846,09 €	21 189,57 €	11 109,89 €
	2016	Caisse Française de Financement Local Contrat n° MON502941EUR	392 775,38 €	279 846,09 €	21 189,57 €	11 109,89 €
		TOTAL	392 775,38 €	279 846,09 €	21 189,57 €	11 109,89 €
-		Organisme prêteur : Caisse d'Épargne	785 733,74 €	314 151,59 €	53 337,84 €	19 177,17 €
	2007	Caisse d'Épargne Contrat n° 0700404	785 733,74 €	314 151,59 €	53 337,84 €	19 177,17 €
		TOTAL	785 733,74 €	314 151,59 €	53 337,84 €	19 177,17 €
-		Organisme prêteur : Crédit Agricole Centre Loire	2 200 000,00 €	940 000,04 €	100 000,00 €	37 545,76 €
	2008	Crédit Agricole Centre Loire Contrat n° 70050306186	800 000,00 €	53 333,52 €	53 333,32 €	3 934,68 €
	2010	Crédit Agricole Centre Loire Contrat n° 00679696/70077549782	1 400 000,00 €	886 666,52 €	46 666,68 €	33 611,08 €
		TOTAL	2 200 000,00 €	940 000,04 €	100 000,00 €	37 545,76 €
		TOTAL GÉNÉRAL	3 399 269,12 €	1 535 381,72 €	175 911,41 €	67 832,82 €

EAU - Répartition des échéances par prêteur pour l'année 2021



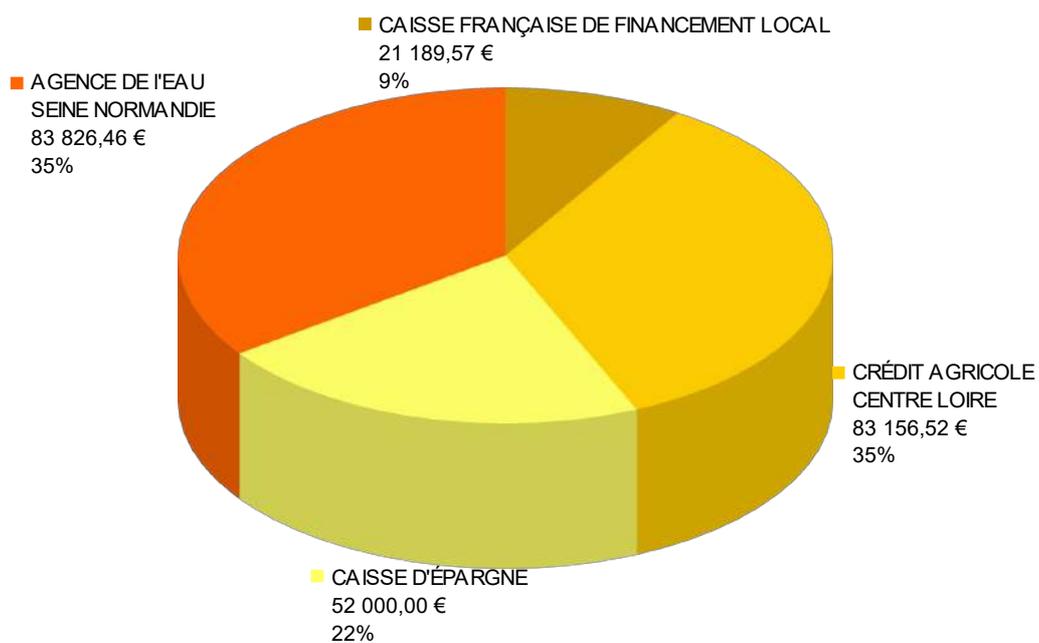
ASSAINISSEMENT

ÉTAT DE LA DETTE - ANNÉE 2021

Etat de la dette - Détail par bénéficiaires
Budget Primitif Exercice 2021 (31/12/2021)

Organisme Prêteur		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice		
				Capital	Intérêts	
-	Budget : ASST Service Assainissement	4 950 172,38	2 164 470,75	240 172,55	85 703,98	
-	Année	Organisme Prêteur : Agence de l'Eau Seine Normandie	1 257 397,00	148 358,34	83 826,46	0,00
	2006	Agence de l'Eau Seine Normandie Contrat n° 061002	301 300,00	0,00	20 086,66	0,00
	2006	Agence de l'Eau Seine Normandie Contrat n° 05324700	482 080,00	0,00	32 138,66	0,00
	2009	Agence de l'Eau Seine Normandie Contrat n° 061002	180 780,00	24 104,00	12 052,00	0,00
	2012	Agence de l'Eau Seine Normandie Contrat n° 0610021/01	120 520,00	48 207,97	8 034,67	0,00
	2012	Agence de l'Eau Seine Normandie Contrat n° 0532471/01	120 520,00	48 207,97	8 034,67	0,00
	2014	Agence de l'Eau Seine Normandie Contrat n° 10440261/01	52 197,00	27 838,40	3 479,80	0,00
		TOTAL	1 257 397,00	148 358,34	83 826,46	,00
-		Organisme Prêteur : Caisse Française de Financement Local	392 775,38	279 846,09	21 189,57	29 624,41
	2016	Caisse Française de Financement Local Contrat n° MON502941EUR	392 775,38	279 846,09	21 189,57	11 109,89
		TOTAL	392 775,38	279 846,09	21 189,57	11 109,89
		Organisme Prêteur : Crédit Agricole Centre Loire	2 000 000,00	1 047 266,32	83 156,52	44 969,68
	2006	Crédit Agricole Centre Loire Contrat n°70045254777	2 000 000,00	1 047 266,32	83 156,52	44 969,68
		TOTAL	2 000 000,00	1 047 266,32	83 156,52	44 969,68
		Organisme Prêteur : Caisse d'Epargne	1 300 000,00	689 000,00	52 000,00	29 624,41
	2010	Caisse d'Epargne Contrat n°7673201/7615648	1 300 000,00	689 000,00	52 000,00	29 624,41
		TOTAL	1 300 000,00	689 000,00	52 000,00	29 624,41
		TOTAL GÉNÉRAL	4 950 172,38	2 164 470,75	240 172,55	85 703,98

Assainissement - Répartition des échéances par prêteur pour l'année 2021



VP.183 – Épargne brute eau 2021

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	166 929,39 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	203 347,90 €
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	228 085,00 €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	134 051,18 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	73 121,59 €
	TOTAL DÉPENSES	805 535,06 €
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 295 782,58 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,65 €
	TOTAL RECETTES	1 295 785,23 €
VP.183	ÉPARGNE BRUTE SERVICE DE L'EAU 2021	490 250,17 €

VP.183 – Épargne brute assainissement 2021

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	431 338,90 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	132 530,80 €
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	149 983,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	131 967,28 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	89 324,74 €
	TOTAL DÉPENSES	935 144,72 €
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 276 776,96 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	58 471,94 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,58 €
	TOTAL RECETTES	1 335 250,48 €
VP.183	ÉPARGNE BRUTE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2021	400 105,76 €